

# 2022

## RAPPORT D'ACTIVITÉ



# LE MOT DU PRÉSIDENT

Récidiver ou se réinsérer ? Après une condamnation, suivre l'un ou l'autre de ces deux chemins possibles n'est pas uniquement le fait d'un choix de la personne qui a été sanctionnée. C'est aussi l'opportunité que cette personne aura eue d'être guidée et appuyée dans un parcours de réinsertion. C'est avec cette certitude qu'en 2022 nous avons avec enthousiasme mis en place notre plan stratégique avec l'objectif de devenir un acteur d'envergure nationale dans le domaine de la réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de justice. Notre priorité est de réinsérer. Notre ambition est d'offrir à davantage de personnes condamnées, l'opportunité de renoncer à la récidive, et une seconde chance d'intégrer la société.



Félix DE BELLOY  
Président de l'Îlot

Pour y parvenir, l'Îlot est convaincue qu'il est essentiel de créer autour de la personne un écosystème adapté à ses problématiques. La force de notre accompagnement est d'être à la fois global et individuel. Global, car il aborde les quatre piliers sur lesquels il faut être stabilisé pour assurer une réinsertion durable, à savoir : le logement, l'emploi, la santé et la restauration des liens familiaux et sociaux. Individuel, car il s'attache à analyser les besoins de chaque personne accueillie, à faire le bilan de ses compétences et de ses aspirations, pour l'aider à bâtir un parcours de réinsertion durable et sur-mesure.

Il est crucial de faire débiter l'accompagnement de l'Îlot au plus tôt de la peine, c'est-à-dire dès l'incarcération. Travailler le lien entre dedans – la prison - et dehors, est profitable à la personne détenue qui ne se sent plus seule face à un avenir incertain, car accompagnée dans un cadre rassurant. Ainsi en 2022 nous avons poursuivi nos réflexions et actions pour favoriser les dispositifs dedans-dehors, bénéfiques à la réinsertion du public justice, en multipliant et renforçant nos liens avec l'Administration pénitentiaire, les partenaires locaux comme nationaux, les autres associations et structures de soins.

Malgré la situation économique et sociale inquiétante que traverse notre pays (instabilité internationale, inflation, etc.) l'année 2022 a été très riche dans la concrétisation de plusieurs projets ambitieux et innovants, notamment sur la question de l'Insertion par l'activité économique, IAE, sur laquelle notre association s'est depuis longtemps positionnée via plusieurs dispositifs qui favorisent le retour vers l'emploi. Après avoir été lauréate en 2021 de l'appel à projets lancé par le ministère du Travail pour ses projets d'Ateliers et chantiers d'insertion dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'Îlot a lancé à l'été 2022 son agence informatique de réinsertion : Etap'Web. En parallèle, nous lançons dans la Somme Agr'Îlot : un Atelier et chantier d'insertion dans le secteur agricole. Ces dispositifs sont porteurs de nombreuses promesses professionnelles : ils répondent aux demandes de secteurs en tension au regard de l'emploi. L'adéquation entre les formations délivrées par nos Ateliers et chantiers d'insertion et les demandes des recruteurs, favorisent l'intégration de nos bénéficiaires dans le monde du travail. Dans la même lancée et forte de son expertise de plus de 15 ans dans l'accueil et l'accompagnement de personnes condamnées à des Travaux d'intérêt général, l'association a mis au point le TIG pédagogique, « remobilisation vers l'emploi ». Un programme qui associe avec efficacité l'exécution de cette peine, à un accompagnement de retour vers l'emploi pour en faire un nouveau levier d'insertion professionnelle.

Concernant l'hébergement en novembre 2022 nous avons inauguré notre nouveau CHRS Val-de-Marne, regroupant ceux de Vincennes et Villiers-sur-Marne, non seulement en un seul et même bâtiment, mais en offrant de surcroît des prestations qui favorisent la sérénité des résidents et leur capacité à retrouver leur autonomie. Les travaux de rénovation de notre CHRS Chemin Vert progressent ; le premier bâtiment réouvrira ses portes à l'été 2023 ; la fin des travaux du deuxième bâtiment est prévue en 2024.

Pour mener à bien la création, la réalisation et la poursuite de ces diverses entreprises, il est primordial d'encourager l'insertion, de s'engager pour permettre à des personnes en marge de réintégrer notre société, et ainsi la rendre plus sûre, plus juste et moins violente. Vous le savez : tout comme l'appui, le professionnalisme et le dévouement de tous les salariés et bénévoles de l'Îlot, le soutien de nos donateurs et partenaires est essentiel. C'est grâce à vous tous que nous pouvons continuer à guider chaque année des hommes et des femmes sur le chemin de la désistance. Je vous en remercie chaleureusement. C'est en faisant ensemble le choix de la réinsertion que nous lutterons efficacement et durablement contre la récidive.

# LEXIQUE

## **Contrôle judiciaire**

Dans l'attente de son jugement, la personne mise en examen est soumise à quelques obligations : interdiction de conduire, de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter un type de lieu, obligation de soins... Il s'agit d'une mesure alternative à la détention provisoire.

## **Désistance**

La désistance est le processus par lequel une personne sort de la délinquance ou de criminalité.

## **Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) anciennement « placement sous surveillance électronique » (PSE)**

La DDSE est une peine qui peut être prononcée à titre d'exécution d'une peine par le tribunal correctionnel ou à titre d'aménagement d'une peine d'emprisonnement ferme. Un bracelet électronique est posé et permet la surveillance de la personne qui s'engage à rester à son domicile (ou hébergée dans une association comme l'Îlot) à certaines heures fixées par le juge (par exemple de 19 h à 8 h du matin). Si elle sort en dehors des heures fixées, un surveillant pénitentiaire est aussitôt averti par une alarme à distance.

## **Juge d'application des peines (JAP)**

Juge ayant en charge de déterminer les modalités d'exécution des peines restrictives ou privatives de liberté et de veiller à leur exécution, en prison ou à l'extérieur.

## **Libération conditionnelle (LC)**

La personne détenue est remise en liberté avant la fin de sa peine ; elle n'est plus « sous écrou ». Cet aménagement de peine sans écrou est assorti de certaines obligations destinées à prévenir la récidive.

## **Personne placée sous main de justice (PPSMJ)**

Se dit d'une personne qui exécute une peine en milieu fermé (la prison) ou en milieu ouvert (aménagement de peine, peine alternative ou peine complémentaire à la prison) ou qui, dans l'attente de son jugement, est placée en détention provisoire (ou bénéficie d'une alternative comme le contrôle judiciaire).

## **Placement à l'extérieur (PE)**

Pour travailler, être soignée ou mener à bien un projet d'insertion, la personne détenue est autorisée à quitter à certaines heures son lieu d'hébergement (situé dans un centre de formation, de santé, ou une association conventionnée par le SPIP). Il s'agit d'un aménagement de peine « sous écrou » au cours duquel elle est soumise à certaines obligations et peut bénéficier de mesures d'assistance pour ses démarches d'insertion.

## **Semi-liberté**

La semi-liberté est un aménagement de peine sous écrou qui permet à une personne condamnée de quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité ou une recherche professionnelle, une formation ou de s'investir dans un projet de réinsertion. Chaque jour, l'activité terminée, la personne est incarcérée dans un centre de semi-liberté ou dans un quartier spécifique de l'établissement pénitentiaire.

## **Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)**

Le SPIP, service déconcentré de l'Administration pénitentiaire au niveau départemental, intervient à la fois en prison et à l'extérieur, auprès des personnes ayant des obligations judiciaires à respecter. Il a une mission de contrôle et d'appui à la réinsertion, dans un objectif de prévention de la récidive.

## **Sortie positive**

Personne sortant d'un établissement de l'Îlot avec des perspectives d'emploi, de formation ou de logement.

## **Suivi socio-judiciaire (SSJ)**

La personne condamnée à un suivi socio-judiciaire, comme peine principale ou complémentaire à la prison, doit respecter diverses obligations destinées à prévenir la récidive : obligation de soins, etc. Parmi ces obligations peut figurer le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

## **Sursis probatoire**

La loi du 23 mars 2019 de réforme pour la justice fusionne la contrainte pénale, le sursis avec mise à l'épreuve et le sursis-TIG en une unique mesure de probation : « le sursis probatoire ». Ce nouveau sursis reprend le mécanisme du sursis avec mise à l'épreuve, mais en permettant son adaptation aux circonstances et à la personnalité de la personne condamnée.

## **Travail d'intérêt général (TIG)**

Le travail d'intérêt général est un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure de plus de 16 ans, et volontaire. Il permet de sanctionner la personne condamnée, mais d'éviter l'effet désocialisant de l'emprisonnement et de favoriser son insertion sociale. Un TIG peut être prononcé pour les délits punis d'une peine d'emprisonnement et pour certaines contraventions de cinquième classe ; mais également en cas de mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis, la mesure est alors appelée « sursis TIG ».

# SOMMAIRE

- 4** Lexique
- 6** 2022 en images
- 8** L'Îlot en bref : chiffres clés de 2022
- 10** Éviter les ruptures des parcours pour une prise en charge plus efficace
- 12** Un toit pour se reconstruire
  - 14** CHRS Chemin Vert
  - 16** CHRS les Augustins
  - 18** CHU la Passerelle
  - 20** CHRS Thuillier
  - 22** CHRS Val-de-Marne
- 24** Se réinsérer par l'emploi
  - 26** Les Ateliers de l'Îlot
  - 28** Les Ateliers Qualification-Insertion
  - 29** L'antenne de l'Îlot dans le Var
- 30** L'accès aux soins, un pilier pour se réinsérer durablement
- 32** L'Îlot en bref : ressources humaines et financières
- 34** Perspectives : l'assise du plan de développement stratégique



# 2022 EN IMAGES

## FÉVRIER

### UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 1er février 2022, Pierre-Jean Petit, nouveau directeur général de l'Îlot, a succédé à Christian Vilmer. Fortement investi dans l'économie sociale et solidaire depuis 2007, Pierre-Jean a l'ambition de faire de l'Îlot la référence nationale de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou encore sous main de justice.



## AVRIL

### L'ÎLOT DANS LES ECHOS

Le 13 avril 2022, Félix de Belloy, président de l'Îlot, signait dans le journal Les Echos un article sur la question de la réinsertion des personnes écrouées « La lutte contre la récidive, oubliée de la présidentielle », rappelant le rôle important que jouent les associations comme l'Îlot dans la réinsertion du public justice.

## MAI

### AGR'ÎLOT

Démarrage d'Agr'Îlot, notre Atelier et chantier d'insertion qui prépare des personnes éloignées du monde du travail aux différents métiers du maraîchage. Ouvrir un tel dispositif dans la Somme crée le lien entre les demandeurs d'emploi et les exploitants agricoles, apportant ainsi une réponse à un secteur qui manque de main d'oeuvre.

## JUILLET

### ETAP'WEB

Etap'Web, l'Atelier et chantier d'insertion novateur, dédié à l'informatique, a accueilli ses premiers participants. Ce dispositif de réinsertion professionnelle permet de trouver un emploi dans un secteur en plein essor : le numérique. Codeur ou développeur Web, sont des métiers pour lesquels les besoins des entreprises excèdent le nombre de candidats disponibles.



## JUILLET

### L'ÎLOT ENTENDUE AU SÉNAT

Dans le cadre de ses travaux de contrôle, la commission des lois du Sénat a décidé de mener une mission d'évaluation de l'activité des SPIP. Les sénatrices rapporteuses de cette mission ont entendu lors d'une table ronde l'Îlot, Emmaüs France et la Fédération des acteurs de la solidarité, afin de mieux comprendre la nature du partenariat entre les SPIP et les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

## OCTOBRE

### «EXTRAMUROS» : PROJECTION DÉBAT

L'Îlot, la Fédération Citoyens & Justice et la section de la Ligue des droits de l'Homme Paris ont organisé dans un cinéma parisien, la projection du documentaire sur le placement à l'extérieur, « Extramuros : une peine hors les murs », suivie d'un débat sur cette peine alternative qui favorise davantage la réinsertion et à laquelle certains de nos résidents sont condamnés.

## NOVEMBRE

### INAUGURATION DU NOUVEAU CHRS VAL-DE-MARNE

Le regroupement des CHRS de Vincennes et de Villiers-sur-Marne, entrepris dès 2016 et finalisé cette année a été célébré, à Fontenay-sous-Bois, le 26 novembre lors d'une inauguration en compagnie de nombreux politiques, partenaires et salariés de l'Îlot. Le bâtiment, entièrement rénové, est dédié majoritairement à l'accueil des femmes seules ou accompagnées de leur enfant de plus de 3 ans. Il dispose de 43 places, dont la moitié est destinée à des femmes sortant de prison ou sous main de justice.

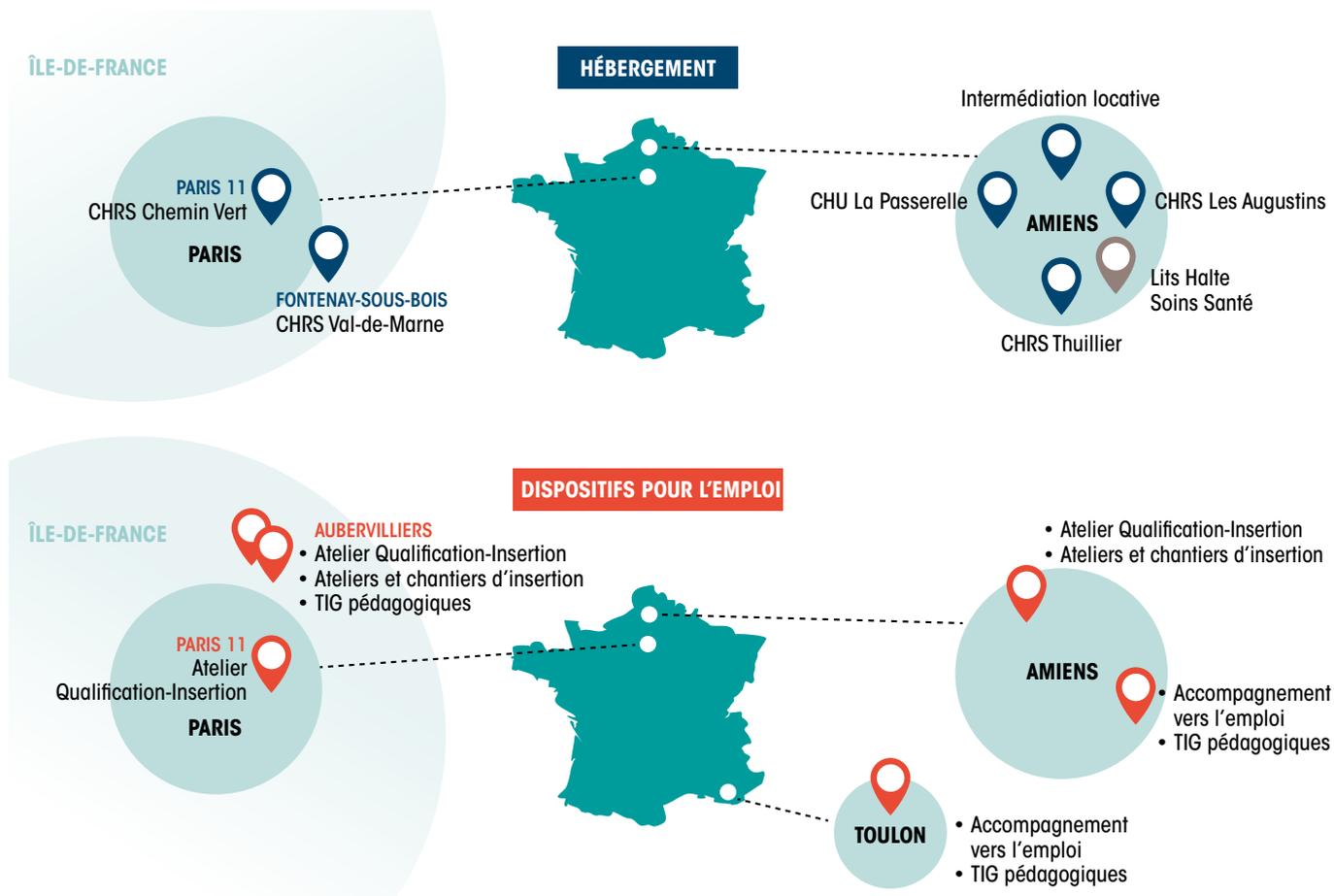
## DÉCEMBRE

### CRÉATION D'UN TIG DANS LE VAR

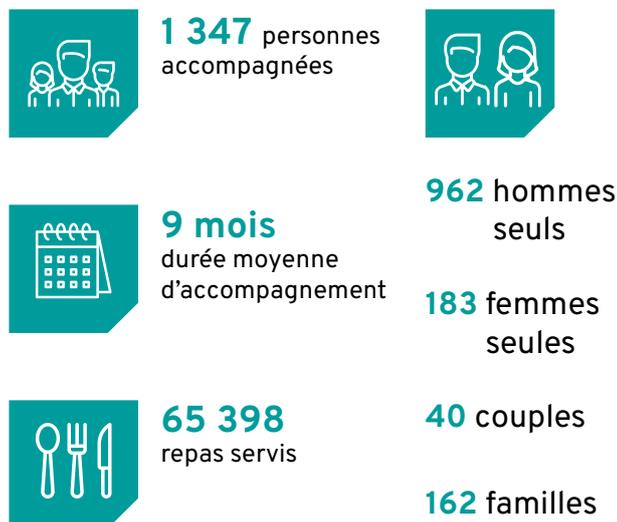
Avec la référente territoriale TIG du département, de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) et la validation par le SPIP local, l'antenne de l'Îlot dans le Var est prête à accueillir des TIG. Le TIG est une sanction pénale qui permet aux personnes condamnées d'intégrer - ou réintégrer - le monde du travail.

# L'ÎLOT EN BREF

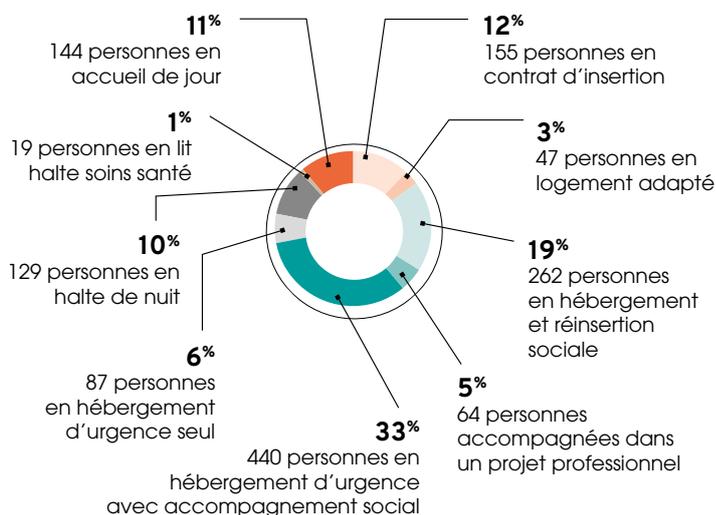
Créée en 1969, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes en grande détresse, en particulier lorsqu'elles sortent de prison ou qu'elles sont encore sous main de justice. L'association les suit dans leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver une place dans la société, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.



## CHIFFRES CLÉS



## 9 modalités d'accueil et d'accompagnement ont été déployées dans nos différents établissements :



# ACCOMPAGNER LE PUBLIC JUSTICE

L'association a développé une expertise reconnue par les acteurs publics (Administration pénitentiaire, acteurs de l'emploi et des affaires sociales) dans l'accompagnement des personnes sortant de prison ou sous main de justice.

L'enjeu est de taille puisque :

- un peu plus de 248 000 personnes\* sont suivies par l'Administration pénitentiaire, dont les deux tiers exécutent leur peine en dehors de la prison.
- 63%\*\* d'entre elles récidivent dans les cinq ans, faute d'avoir pu être réintégrées dans la société.

Pour répondre à cet enjeu, l'Îlot est convaincue qu'il est essentiel de construire la réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine pour prévenir la récidive. Dès qu'elles le peuvent, nos équipes rencontrent les personnes incarcérées pour préparer avec elles leur sortie et les conditions d'accueil dans un de nos CHRS ou chantier d'insertion. L'explication de nos différents dispositifs leur permet de se projeter et de voir si leur projet est en adéquation avec ce que peut leur offrir l'Îlot.

\* Chiffres Ministère de la Justice 2022

\*\* Chiffres Ministère de la Justice 2018

Pour mener à bien ce travail pendant et après la prison, nous travaillons conjointement avec l'Administration pénitentiaire avec qui nous signons des conventions, régulièrement renouvelées. Reconnue comme un partenaire sérieux et historique, l'Îlot a signé en juillet 2021 avec l'ATIGIP une convention nationale, assortie d'une habilitation nationale pour l'accueil et l'accompagnement vers la réinsertion au sein de l'association de personnes condamnées à un TIG. Dans la continuité, en 2022 un nouveau TIG a été créé dans le Var, où l'Îlot a une antenne.

Ainsi, depuis plus de 50 ans, nous avons tissé des liens étroits et de confiance avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) qui orientent nos futurs résidents ou salariés en insertion. Nous travaillons en proximité et construisons avec les SPIP des projets d'accompagnement innovants pour les personnes en aménagement de peine. Cela a été le cas en 2005 puisque notre CHRS de Chemin Vert a été le premier à recevoir des personnes sous bracelet électronique, et en 2020, en collaboration avec les SPIP, via notre dispositif d'accompagnement vers l'emploi de personnes en semi-liberté pendant le temps passé hors les murs.

## CHIFFRES CLÉS JUSTICE

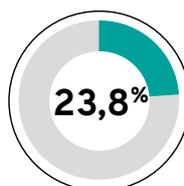
Depuis sa création, l'Îlot donne la priorité au public justice



Part du Public justice

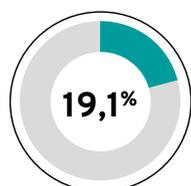
**53%** dans nos CHRS, chantiers d'insertion et dispositifs d'accès à l'emploi

**13%** dans notre CHU et nos places d'urgence en CHRS



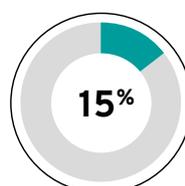
Peine terminée

- Dans les 6 mois qui ont suivi leur sortie de prison : 1,3 %
- Après une condamnation par le passé non connue des équipes de l'Îlot : 22,5 %



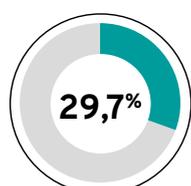
Aménagement de peine

- Semi-liberté : 2,6%
- Détention à domicile sous surveillance électronique : 0,8%
- Liberté conditionnelle : 1,3 %
- Placement à l'extérieur : 14,5 %



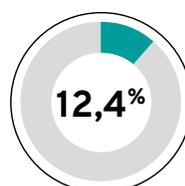
Peine principale ou complémentaire en dehors de la prison

- Suivi socio-judiciaire : 9,6 %
- Placement sous surveillance électronique mobile : 5,4 %



Peine alternative à la prison

- Sursis Mise à l'Épreuve (SME) : 20,7%
- Travail d'Intérêt général (TIG) : 5,7%
- Contrainte pénale : 3,4%



Dans l'attente d'un jugement

- Contrôle judiciaire : 2,8%
- Assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) : 4,7 %
- Prévenu : 4,9 %

# ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS POUR UNE PRISE EN CHARGE PLUS EFFICACE

**La sortie de prison est un moment particulièrement délicat. Le retour à une vie de droit commun peut être semé d'embûches pour la personne qui sort de détention. Les conditions dans lesquelles cette sortie se fait sont déterminantes pour la suite de son parcours. Ainsi, si le taux de récidive à 5 ans pour les personnes libérées sans accompagnement est de 63%, il passe à 39% pour les personnes en libération conditionnelle et seulement 34% après une peine de Travail d'intérêt général (TIG).**

Les personnes sortant de prison sont souvent très abîmées par leur incarcération : aggravation de la pauvreté, addictions, problèmes de santé mentale, perte de lien avec la société, la famille, le réseau professionnel, etc.

C'est un ensemble de difficultés, propres à chacune de ces personnes, qui doit être résolu pour pouvoir se réinsérer. Leur réintégration est un enjeu majeur pour notre société. Mais cela nécessite d'être stabilisé sur quatre piliers : le logement, l'emploi, la santé, les liens sociaux et familiaux. Pour y parvenir, l'îlot est convaincue **qu'il est essentiel de créer autour de la personne un écosystème adapté à ses problématiques. Pour cela, l'îlot aborde chacune d'entre elles dans son individualité et sa globalité.**

Pour réussir cette nouvelle étape qu'est la fin d'une peine, il est important de la préparer en amont, d'assurer des suivis avec les services pénitentiaires et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pertinents. Dans ce but les structures de l'îlot ont créé différents partenariats avec l'Administration pénitentiaire pour repérer les personnes souhaitant intégrer les dispositifs de l'association, anticiper leur accueil et renforcer le lien dedans-dehors.

Par exemple :

- L'équipe du **CHRS Chemin Vert** collabore activement avec les Maisons d'arrêt de Fresnes, de Paris-La Santé et de Fleury-Mérogis, 100% de ses résidents sont du public justice, dont 90% ont encore des mesures de suivi judiciaire. Cette collaboration a permis à l'équipe de travailleurs sociaux de se familiariser avec l'univers de la prison et d'adapter encore plus finement leurs modalités d'accompagnement. De surcroît les permanences dans les centres de détention sont des moments forts, la rencontre d'un travailleur social avec un futur résident alors qu'il est encore en prison permet de poser les bases d'une relation de confiance qui facilitera le suivi une fois dehors.
- La responsable et la Conseillère d'insertion professionnelle de **l'antenne de l'îlot dans le Var** se rendent régulièrement au centre pénitentiaire de Toulon-La Farliède pour effectuer des repérages en milieu fermé, ainsi 45 des 49 personnes accompagnées en 2022 étaient du public justice. Pour celles qui

ont été rencontrées en détention la proposition d'accompagnement est plus concrète et efficace.

- Au **CHU la Passerelle** le lien est fait avec l'Unité sanitaire en milieu pénitentiaire pour assurer un suivi des soins médicaux après la sortie de détention. Il est indispensable pour les personnes qui ont un traitement pour des addictions, pour des troubles de santé mentales ou somatiques de ne pas l'interrompre. Ne pas avoir à initier d'elles-mêmes des démarches administratives pour assurer cette continuité de soins est un grand avantage pour les personnes accueillies.
- Au **CHRS les Augustins** 30 personnes ont bénéficié d'un accueil en lien avec un Service pénitentiaire d'insertion et de probation, dont 17 d'entre elles pour mettre en place leur aménagement de peine (Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), Placement à l'extérieur (PE) ou des suivis socio-judiciaires).
- Les travailleurs sociaux du **CHRS Thuillier** rencontrent également des personnes incarcérées qui souhaitent, à leur sortie de prison, rejoindre notre dispositif d'hébergement et d'accompagnement. Ainsi les conditions de suivi judiciaire des personnes accueillies sont connues de l'équipe qui peuvent alors aider à mieux les respecter pour réussir à se réinsérer.
- Les **Ateliers de Montières** interviennent dans la Maison d'arrêt d'Amiens pour accueillir dans leurs dispositifs de retour à l'emploi des personnes détenues ou en semi-liberté.
- L'équipe des **Ateliers et chantier d'insertion d'île-de-France** entretient des liens réguliers avec les différentes équipes des SPIP et de la Protection judiciaire de la jeunesse franciliens pour présenter nos dispositifs de retour vers l'emploi, dont Etap'Web, qui prépare aux métiers de codeur et développeur Web. La moitié de la promotion 2022-2023 a été orientée par les SPIP.

**Etablir ces passerelles entre la vie pendant et après la détention permet aux personnes incarcérées de se projeter dans un cadre et se préparer à la vie après la prison, d'envisager un futur concret, rassurant, poser les bases d'une réinsertion durable et ainsi lutter contre la récidive.**



## PRÉPARER LA RÉINSERTION, DANS ET HORS LES MURS

Rachida El Idrissi, Conseillère en insertion professionnelle à l'Îlot, intervient au sein de la Maison d'arrêt d'Amiens et auprès de personnes en semi-liberté dans nos locaux en centre-ville d'Amiens.

### Comment intervenez-vous au sein de la maison d'arrêt d'Amiens ?

J'interviens dans le cadre de notre partenariat avec l'association Wallbreaker, implantée au sein de la Maison d'arrêt d'Amiens. Elle propose aux personnes détenues une activité de réparation d'électroménager. En ce qui me concerne, je reçois ces personnes une fois par semaine pour les aider à élaborer leur projet professionnel. Durant les six derniers mois de leur peine, nous travaillons ensemble sur leur CV, leur présentation, l'entretien d'embauche, etc.

### Et hors les murs ?

Quand une personne a effectué les deux tiers de sa peine, l'Administration pénitentiaire peut lui proposer une mesure d'aménagement de peine sous forme de semi-liberté. Je reçois en journée les personnes détenues qui bénéficient d'un aménagement de peine, seules ou en atelier collectif, deux fois par semaine, dans nos locaux. Je suis actuellement entre 10 et 15 personnes avec qui nous abordons toutes les thématiques liées à la reprise d'un emploi, les questions professionnelles mais aussi comment gérer un budget, ou encore l'estime de soi, la confiance.

### Comment les personnes détenues perçoivent-elles cet accompagnement ?

Je n'ai que des retours positifs. Elles me disent qu'elles ont su répondre à telle ou telle question lors d'un entretien, elles retrouvent confiance en elles. Ce sont des personnes très éloignées de l'emploi et je dois les préparer à différentes situations. Je m'inscris dans la continuité du travail que les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ont engagé avec elles. J'ai fait de très belles rencontres avec des gens qui ont juste besoin qu'on leur tende la main.

# UN TOIT POUR SE RECONSTRUIRE

**La mission historique de l'Îlot est l'accueil et la mise à l'abri, de personnes sans solution de logement, en priorité lorsqu'elles sortent de prison ou sont sous main de justice. Aujourd'hui, l'Îlot continue d'héberger mais en travaillant l'autonomie et la réinsertion des personnes accueillies. Pour répondre à cette logique d'insertion et aux besoins propres à chacun, nous avons mis en place toute une palette de modalités d'hébergement : urgence, réinsertion, logements en ville, intermédiation locative.**

Nous accueillons des femmes, des hommes, des couples et des familles. Grâce aux conventions signées avec l'Administration pénitentiaire, nous sommes habilités à recevoir des personnes en aménagement de peine qu'elles soient placées en détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), en placement à l'extérieur (PE), en Travail d'intérêt général (TIG), ou en libération conditionnelle (LC).

## NOS ÉTABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS

Notre association gère quatre CHRS, qui, comme leur nom l'indique, sont des **Centres d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement social** pour aider les personnes à retrouver leur place dans notre société. Ils accueillent de façon temporaire des personnes en situation précaire aux profils différents, en donnant la priorité à celles et ceux qui ont connu la prison ou sont encore sous main de justice. Ce sont des dispositifs d'hébergement collectif, comportant des parties privatives et des parties communes.

En 2022 nous avons inauguré le nouveau CHRS Val-de-Marne, qui regroupe les CHRS de Villiers et de Vincennes. Les travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert se sont poursuivis tout au long de l'année. Les résidents du premier bâtiment pourront de nouveau y être accueillis en décembre 2023, tandis que les travaux du deuxième bâtiment débiteront en janvier 2024.

Des modalités d'accueil variées sont proposées pour offrir une solution adaptée à chacun :

- pour les personnes les plus désocialisées, des places de pensions de famille ou des places dites de « stabilisation » car le fonctionnement est souple, autorisant notamment les allées et venues, les visites de proches, avec un seuil de tolérance élevé vis-à-vis des comportements individuels ;
- pour les familles qui connaissent de graves difficultés ou des personnes seules en peine

aménagée ou alternative, des places de CHRS où l'élaboration d'un projet de réinsertion personnalisé est au cœur de l'accompagnement prodigué par les équipes de l'Îlot.

Notre CHU d'Amiens, la Passerelle, accueille en urgence des personnes sans domicile, notamment celles sortant de prison, sans solution de logement et ayant besoin d'une domiciliation, grâce à une convention signée avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation. La journée, **un accueil de jour permet aux femmes et aux hommes de prendre un repas chaud, une douche, de parler avec un travailleur social** s'ils le souhaitent. Les orientations sont effectuées par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), pour tout ce qui concerne l'urgence et la mise à l'abri, et par le SPIP pour le public justice quittant la maison d'arrêt d'Amiens. Une halte de nuit vient compléter ce dispositif d'urgence, notamment lors de périodes hivernales.

Ce CHU propose des places avec accompagnement socio-éducatif pour des personnes accueillies plus longuement et volontaires dans leur souhait de se réinsérer et de sortir de la rue.

Pour les personnes plus proches de l'autonomie, deux dispositifs viennent compléter notre action de réinsertion par le logement :

- **L'intermédiation locative** à Amiens, où des personnes très proches de l'autonomie sont logées dans des T1 ou T2, ayant le statut de sous locataires, elles bénéficient d'un accompagnement social vers une solution pérenne de logement ;
- **Des logements en diffus**, comme c'est le cas à Montreuil où un logement en colocation est rattaché au CHRS Val-de-Marne, et à Paris et à Aubervilliers dans le cadre du relogement de 50% des résidents du CHRS de Chemin Vert pendant les travaux de rénovation.

362

personnes hébergées  
en réinsertion en 2022

718

personnes hébergées  
en urgence en 2022



## LE SUCCÈS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE EN 2022

Cette année, sur les 12 personnes sorties du dispositif d'intermédiation locative mis en place par le CHRS les Augustins, **9 ont pu accéder à un logement autonome en parc public** auprès de AMSOM Habitat. En 2021, ils n'étaient que 2. Ce dispositif d'intermédiation locative fait la preuve qu'il est un excellent moyen pour les personnes accompagnées d'approprier leur autonomie et de retourner dans un système de location « classique ».

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

**L'hébergement s'accompagne systématiquement d'un appui socio-éducatif et administratif.** Excepté pour les personnes hébergées en journée ou pour une nuit dans notre CHU, toute personne accueillie dans un établissement de l'Îlot est suivie par un travailleur social pour élaborer avec elle un projet individualisé et travailler sa réinsertion. L'accompagnement que nous proposons est à la fois individuel, pour s'adapter au rythme et aux besoins de chacun, et collectif, pour aider chacun à nouer des liens familiaux et sociaux. Nos équipes sont aussi épaulées par des bénévoles, dont le concours est précieux.

	CHRS LES AUGUSTINS	CHRS CHEMIN VERT	CHRS VAL-DE-MARNE	CHRS THUILLIER	CHU LA PASSERELLE
Places d'hébergement de réinsertion	20	60	43	53	-
Places en pension de famille	20	-	-	-	-
Places en logements en IML	17	-	-	-	-
Places d'urgence	2	-	-	12	65
<b>Nos résidents en 2022</b>					
Personnes hébergées et accompagnées	117	91	59	161	718
Personnes sortant de prison ou sous main de justice	59%	100%	2%	9%	14%
Personnes ayant effectué leur TIG au sein de l'établissement	7	-	-	4	7
Âge moyen (personnes majeures)	46 ans	40 ans	37 ans	39 ans	37 ans
Durée moyenne du séjour	14 mois	19 mois	19 mois	11 mois	6 mois
Leur réussite :					
• Personnes sorties avec un logement	57%	49%	85%	52%	-
• Personnes sorties ayant trouvé un emploi ou une formation	46%	56%	65%	30%	-

IML : Intermédiation locative

TIG : Travail d'intérêt général

# CHRS CHEMIN VERT

Installé au cœur du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le CHRS Chemin Vert accompagne vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle, des hommes sortant de prison ou sous main de justice, en particulier des hommes sous surveillance électronique et en placement à l'extérieur. En chambre individuelle, studio ou logement en diffus, le CHRS peut accueillir 60 hommes seuls.

## UN CHRS 100% PUBLIC JUSTICE

Au fil des ans l'équipe du CHRS Chemin Vert a tissé des liens de qualité avec l'Administration pénitentiaire et faire reconnaître par cette dernière le sérieux et la pertinence de son accompagnement. Le CHRS collabore notamment avec la Maison d'arrêt de Fresnes, de Paris-La Santé et de Fleury-Mérogis. Ainsi les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) du milieu ouvert ou du milieu fermé d'Île-de-France adressent régulièrement au CHRS des demandes d'aménagement de peine : Placement à l'extérieur (PE) ou Détention à domicile sur surveillance électronique (DDSE).

En 2022, sur les 39 personnes qui ont intégré le CHRS, 30 ont été adressées par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui oriente les candidatures de personnes sous main de justice et/ou sortant d'incarcération en errance et sans hébergement stable, les 9 autres ont été adressées par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris (SPIP 75) dans le cadre d'une convention avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISP).

## LE « PARCOURS DE RÉSIDENT »

Pour favoriser des sorties positives, et éviter les ruptures de parcours, le CHRS Chemin Vert a mis en place plusieurs dispositifs qui encouragent l'autonomie de son public dont le « parcours de résident » pour l'accès au logement. Celui-ci se fait en trois étapes successives :

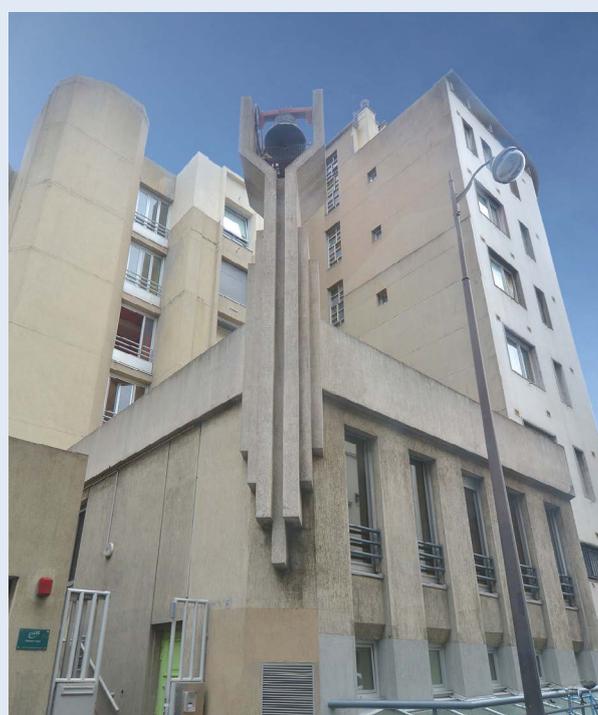
**Étape 1 :** accueil de la personne à son arrivée dans le collectif de Chemin Vert. Ce temps est dédié à créer du lien. La personne se familiarise avec l'équipe socio-éducative, rencontre son référent social et découvre le fonctionnement du centre.

**Étape 2 :** dans le respect du souhait du résident, son rythme et sa capacité à vivre de façon autonome, si celui-ci est capable de quitter le collectif, il lui est proposé la possibilité de s'installer dans un hébergement en appartement partagé avec deux autres résidents à Aubervilliers.

**Étape 3 :** lorsque le résident travaille ou possède des ressources stabilisées, il peut alors rejoindre une studette à Vincennes, c'est la dernière étape avant

une sortie préparée avec le SIAO.

Ce parcours du résident au sein du CHRS a favorisé une collaboration plus soutenue avec le SIAO, travaillant de concert pour développer les sorties positives vers des logements adaptés à leur situation : foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales ou logement social.



91

personnes ont été hébergées et accompagnées par le CHRS Chemin Vert

90%

des résidents accueillis en 2022 avaient une mesure de justice

49%

des personnes sorties du CHRS ont intégré un logement stable



## LES LEVIERS DU RETOUR À L'EMPLOI

Toutefois cet accès au logement ou à une résidence sociale étant conditionné à des ressources et un emploi stable, **les travailleurs sociaux du CHRS accompagnent les résidents pour qu'ils puissent se saisir des différents outils de réinsertion professionnels :**

- les rendez-vous réguliers avec un Conseiller d'insertion professionnel de l'Îlot ;
- l'évaluation des savoirs de bases pour connaître le niveau de français, de mathématiques et de capacité à utiliser internet ;
- la possibilité de positionner des candidats sur la Plateforme de l'inclusion, un dispositif d'état pour l'Insertion par l'activité économique (IAE) qui rapproche les employeurs des candidats ;
- le co-accompagnement de préparation à l'emploi avec l'association Wake Up qui dispose d'un réseau d'entreprises partenaires ;
- l'orientation vers le programme spécifique contre la récidive de l'association FAIRE ;
- la Mission locale, un service dédié à la recherche d'emploi et de formation des jeunes de moins de 25 ;
- les offres d'emplois transmises directement par la ville de Paris pour les faire connaître aux résidents ;
- les offres d'emploi d'insertion coordonnées par le Mouvement de réinsertion sociale (MRS) pour faciliter les démarches ;
- les agences d'intérim qui sollicitent le CHRS pour des partenariats afin de faire connaître aisément leurs offres.

Grâce à cela, en 2022, 56 résidents ont été évalués en savoir de base, soit 61,5 % de l'effectif total qui ont pu travailler avec finesse leur parcours de retour vers l'emploi, et ce avec succès : **sur 39 résidents sortis, 24 étaient en activité (soit 61 % des résidents contre 47% des résidents sortis en 2021).**

## L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN

Le Centre d'hébergement et réinsertions sociale **Chemin Vert a mis en place plusieurs partenariats avec différentes structures de soins** pour aider nos bénéficiaires, dont nombre souffrent de pathologies et d'addictions diverses, à obtenir le suivi le plus adéquat.

Une équipe référente de deux travailleurs sociaux a participé aux rencontres bimestrielles avec le médecin psychiatre, le psychologue et les infirmières du **Centre médico psychologique (CMP) République** pour échanger - dans le respect du secret médical - autour de situations des personnes hébergées qui y sont suivies. Pour préparer des entrées en cure, en post cure ou pour informer d'une situation alarmante de résidents, les travailleurs sociaux échangent régulièrement avec les médecins psychiatres du **Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Pierre Nicole de la Croix-Rouge**. Certains résidents qui étaient à la rue avant d'intégrer le CHRS ont été accompagnés par le **Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) de Beaurepaire**. Une coordination se met alors en place avec une répartition des missions, le temps que le résident prenne des nouveaux repères.

À la suite de deux sollicitations en 2022 pour évaluer la santé mentale d'une personne hébergée manifestant des attitudes paranoïaques, la responsable de l'Unité de soins psychiatriques de particulière intensité et d'intervention de crise (USPPIIC) est venue rencontrer l'équipe pour comprendre le fonctionnement du CHRS. Le projet est de continuer à tisser des liens de partenariat avec l'USPPIIC pour trouver des modalités d'actions communes.

Monsieur A. ne maîtrisait plus sa consommation d'alcool et avait abandonné toutes démarches de soins. Le référent social a accompagné le résident dans une reprise de contact avec le médecin addictologue. En parallèle le résident entretenait des liens de confiance avec sa Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, laquelle l'incitait à entrer dans une démarche de soins. Cette cohérence d'action entre les deux encadrants et la prise de conscience par la personne que ses problèmes de santé étaient liés aux consommations d'alcool ont finalement abouti au fait que le résident entre en cure.

# CHRS LES AUGUSTINS

**Implanté dans le centre-ville d'Amiens, cet établissement peut accueillir 56 hommes seuls, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Il donne priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.**

## L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Les personnes accueillies au CHRS les Augustins, ont pour la plupart besoin d'un fort soutien administratif. Beaucoup d'entre elles n'ont plus, ou pas, de carte nationale d'identité, pas d'accès à leurs droits, pas de couverture sociale, ni de ressource pouvant provenir d'aides type Revenu de solidarité active, Aide adulte handicapé, auxquels certains pourraient pourtant prétendre.

À ces carences se couplent des multiples problèmes matériels (endettement, interdiction de territoire, restriction de droits civiques), et d'apprentissage (illettrisme, illettrisme, inadaptation au marché de l'emploi). Conduire ces résidents sur le chemin de l'autonomie, les aider à obtenir un travail ou un logement implique de lever de nombreux freins. **L'hébergement dans un établissement de l'Îlot s'accompagne systématiquement d'un appui socio-éducatif et administratif personnalisé.**

Les éducatrices spécialisées et les Conseillères d'insertion professionnelle du CHRS travaillent à la restauration de leurs droits, les accompagnent dans leurs démarches. **Ces restaurations des droits sociaux, comme celles de la confiance et l'estime de soi sont indispensables** pour ensuite mener un travail de remise à niveau, de recherche d'emploi et de logement.

## LES PROJETS SOCIO-PROFESSIONNELS DES RÉSIDENTS DU CHRS

L'équipe du CHRS les Augustins mène des actions vers l'emploi, auprès de publics hébergés. Le travail mené par les travailleurs sociaux pour les guider vers un positionnement professionnel adapté et réaliste, marie **un suivi individuel et des ateliers collectifs, complémentaires à l'accompagnement social.** Ces ateliers sont une obligation pour toute personne accueillie dans le cadre de peine alternative.

En 2022, 36 pensionnaires du CHRS en recherche d'emploi ont passé le test des savoirs de base et de mathématiques, **test indispensable pour évaluer la remise à niveau nécessaire à chacun.** En plus du suivi pratiqué par la CIP du CHRS, chaque personne bénéficie d'un suivi personnalisé réalisé par trois bénévoles de l'association de retraités AGIRabcd qui accompagne les populations en difficulté. Ils sont présents auprès des personnes accompagnées dans

leur démarche de réinsertion professionnelle (appeler la personne la veille d'un rendez-vous important pour la préparer, puis la rappeler pour débrief, continuer le travail de manière individuelle sur le CV, etc.). Cette proposition est née du constat fait en 2020 par ces trois bénévoles que les personnes accompagnées démontraient une réelle motivation sur ces sujets mais présentaient des freins très lourds du fait de leur parcours, que seul un travail en binôme pourrait progressivement lever.

Cela a été **la clé pour permettre aux participants de se lancer dans cette dynamique de réinsertion.** Par les conseils prodigués et l'écoute de la CIP, ils ont pu progressivement comprendre l'importance de suivre un rythme permettant le retour à l'emploi : se lever le matin et se préparer aux ateliers proposés, préparer les documents nécessaires aux démarches administratives, recouvrer peu à peu une autonomie totalement perdue en détention.

Par exemple en 2022 :

- 18 personnes ont participé à l'atelier simulation à l'entretien ;
- 9 personnes ont suivi régulièrement les ateliers de rédaction d'un CV ;
- 14 personnes ont suivi l'atelier gestion du budget mené par la CIP.

## LE SUIVI DES SOINS

Le public du CHRS les Augustins présente de nombreux troubles dans le domaine de la santé : troubles psychiatriques, pathologies diverses, addictions ou poly-addictions à l'alcool, aux drogues et médicaments. **En 2022 près de 85% des hommes hébergés ou accompagnés par le CHRS avaient au moins un problème de santé avéré.** Pour le succès de leur démarche d'insertion, la santé physique et/ou mentale de ces personnes doit être soignée et stabilisée.

Pour limiter l'appréhension des personnes sortant de prison, un suivi avec l'équipe de soins psychiatriques en détention est assuré durant les 6 mois qui suivent la levée d'écrou. Cela permet **d'assurer la pérennité du travail initié en milieu carcéral** et d'engager un lien avec le soin de droit commun. La prise en charge des troubles psychiques fait l'objet d'une forte mobilisation de l'équipe. Pour cela elle s'appuie sur les interventions sur site du personnel de l'Équipe



mobile de prévention psychiatrique et d'accès au soin (EMPPAS) du Centre hospitalier Philippe Pinel (hôpital psychiatrique d'Amiens), lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres. Pour les résidents concernés, l'équipe peut compter sur la psychologue et l'infirmier du Centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS) qui consultent dans l'établissement et en centre de soins. De plus, via leurs conseils et éclairages cliniques ils apportent un soutien à l'équipe éducative des Augustins.

**La prise en charge des addictions se fait aussi en collaboration avec Addictions France 80.** Sur cette dernière année, cette structure a effectué 135 consultations avec une infirmière, et la psychologue clinicienne a mené 37 entretiens mensuels en direction des résidents des Augustins repérés, comme consommateurs dans le déni ou le refus de soins. Les objectifs de ces consultations sont de proposer des temps de rencontre, d'écoute et d'échanges avec des professionnelles afin d'amener peu à peu, par la relation, le résident à une prise de conscience de sa situation et donc à la réduction de sa consommation comme l'adhésion à des soins en cure.

Au quotidien l'équipe, épaulée par deux infirmiers, veille à la prise volontaire de médicaments, au rappel des rendez-vous médicaux et accompagne physiquement ceux qui ont besoin d'une consultation aux urgences du centre hospitalier Philippe Pinel.

### INSTANT BIEN-ÊTRE AU CHRS DES AUGUSTINS

Avoir une bonne image de soi, se sentir présentable, bien dans son corps, ce sont des choses précieuses qui manquent facilement quand la vie vous a malmené. Nos résidents, un public précaire, le savent. Par économie et, pour certains, par habitude carcérale, ils font appel les uns aux autres pour se couper les cheveux, avec des résultats souvent approximatifs. C'est pour cela qu'ils apprécient tout particulièrement le partenariat qui s'est noué entre notre CHRS les Augustins et le lycée professionnel de l'Acheuléen : « l'atelier bien-être ». Coordonné par Dolorès, éducatrice spécialisée, il leur permet tous les deux mois d'avoir une coupe de cheveux fraîche, réalisée par des apprentis. C'est une occasion de sortir de leur entre-soi, d'être au contact de nouvelles personnes. De surcoût, bien coiffés ils peuvent plus facilement appréhender le contact avec l'extérieur. Une belle initiative que le JDA, journal de la métropole d'Amiens, a relayé dans ses pages.

117

personnes ont été accueillies au CHRS les Augustins

# CHU LA PASSERELLE

**Le Centre d'hébergement d'urgence la Passerelle, à Amiens, assure l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence de personnes en très grande difficulté sociale, sans abri ou sans domicile fixe. Plus de 20 000 nuitées sont disponibles par an.**

## ACCUEIL DU PUBLIC JUSTICE

Situé à Amiens, la Passerelle est le plus grand Centre d'hébergement d'urgence (CHU) de la Somme. **Une partie de son public a un passé carcéral ou est encore sous main de justice.** En 2022, parmi les 116 personnes ayant un suivi, 37 étaient en lien avec la justice. Via une convention avec le service d'Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens relative à l'hébergement des auteurs de violences conjugales et intra-familiales dans le département de la Somme, 7 hommes ont été accueillis, dont un avec un bracelet anti-rapprochement.

De plus il arrive régulièrement que lors des échanges avec les personnes accueillies en journée, l'équipe socio-éducative découvre des passés carcéraux restés sous silence. Elle reprend alors contact avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert pour faire le point, puis **sensibilise la personne concernée au respect de ses obligations** et initie une reprise des rendez-vous avec le Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation lorsque c'est nécessaire pour respecter le parcours judiciaire.

## HÉBERGEMENT D'URGENCE ET RETOUR À L'EMPLOI : « LE SUIVI PASSERELLE »

Se projeter dans une recherche d'emploi ou dans le maintien dans un poste est particulièrement compliqué quand se pose la question omniprésente de s'assurer un logement pour le soir même. Aussi 30 des 55 places dont dispose le CHU sont réservées à des personnes en « stabilisation ». À la suite d'une demande d'aide plus soutenue, l'équipe met en place le « suivi Passerelle ». Ce suivi se fait sur deux mois renouvelables. Le bénéficiaire, ainsi **libéré de la préoccupation de l'hébergement à court terme, peut se poser, se maintenir en emploi plus facilement ou s'investir dans un projet professionnel.**

Ce suivi est contractualisé avec le bénéficiaire afin de le mettre au cœur de son projet d'accompagnement. Ce contrat avec une date d'échéance, permet à la personne de s'investir dans un projet qui lui est propre et de s'inscrire dans une temporalité. La personne peut poser ses effets personnels, se nourrir, se laver, dormir. Elle aborde ses missions

sans se soucier de devoir, dès le lendemain, changer d'organisation pour se rendre au travail. Dans le cadre de ces suivis, l'équipe de **la Passerelle instaure un accompagnement social qui consiste à mettre en place toutes les conditions pour que les personnes concernées puissent avoir accès à leurs droits.** L'équipe travaille en priorité trois points : le droit au logement, le droit à la santé et le droit à l'emploi.

Dans le cadre de l'accès au logement, différents dispositifs existent. Une Conseillère d'insertion professionnelle intervient dans nos structures d'Amiens : à intervalles réguliers, elle rencontre les personnes collectivement pour des sensibilisations et des réunions d'information, puis, progressivement, un accompagnement personnalisé s'installe. Il permet **d'individualiser le projet et de cibler les emplois adaptés** au profil des candidats.

L'équipe travaille également avec un outil très opérationnel, la Plateforme de l'inclusion. Il s'agit d'un service numérique de mise en relation d'employeurs solidaires avec des candidats éloignés de l'emploi par le biais de tiers (prescripteurs habilités, orienteurs). À travers les divers accompagnements, l'équipe constate qu'être étayée par une Conseillère en insertion professionnelle est un précieux levier dans le parcours vers l'emploi.





## DE L'ERRANCE À LA RÉINSERTION

L'accompagnement l'Îlot permet à des personnes, qui étaient en grande précarité, de retrouver un logement stable, un emploi, une place dans la société.

**Monsieur D.** a postulé, avec l'aide du travailleur social qui l'accompagne, sur la Plateforme de l'inclusion. Monsieur D. bénéficie d'un suivi et est hébergé à la Passerelle depuis 3 mois. Dans un premier temps, il a fallu évaluer son profil afin que celui-ci corresponde aux emplois existants sur la plateforme. Nous avons mené plusieurs entretiens qui nous ont permis d'évaluer sa motivation, son expérience, ses souhaits... Actuellement, monsieur D. a trouvé un emploi d'ouvrier paysagiste dans une structure d'insertion. Cet emploi est un nouveau départ, dit-il. Il aborde plus sereinement la suite et est content d'avoir réussi un entretien d'embauche. Ses tâches quotidiennes lui permettent de reprendre un rythme de travail.

**Monsieur J.** est arrivé au CHU en septembre 2022 dans le cadre d'une orientation par le 115 pour une mise à l'abri. Après un long parcours d'errance, il a fait une demande de suivi auprès de l'établissement afin d'être accompagné dans sa volonté de s'insérer. Son envie et sa motivation ont permis au travailleur social référent de lui proposer une orientation vers un dispositif appelé « Premières Heures en chantier ». Ce dispositif permet la reprise progressive d'une activité avec un encadrement renforcé à destination des personnes en situation de grande précarité.

« Je suis heureux parce qu'ils m'ont donné une chance... », « Vous savez, c'est important de travailler et de se sentir utile, même si c'est que quelques heures par semaine », « Je me sens mieux psychologiquement et j'ai l'impression d'être utile... », nous dit monsieur J.

718

personnes ont été accueillies  
au CHU la Passerelle

## LES DISPOSITIFS DE SUIVI DE SOINS

L'équipe du CHU la Passerelle a mis en place des partenariats avec des structures de soins pour éviter les ruptures de suivis des personnes accueillies.

Un dispositif d'accompagnement psychiatrique et psychologique post-carcéral des personnes sortant de détention, reçues au CHU a été établi avec **l'Unité sanitaire en milieu pénitentiaire**. Son objectif est la poursuite de soins mis en place en détention, la création d'un relais avec les Centres médicaux psychologiques, l'élaboration de liens plus étroits entre les différentes structures. La finalité de ce dispositif est la **prévention des risques de récidive**, car la rupture thérapeutique est le talon d'Achille de l'accompagnement de ce public. Cette collaboration, de plus en plus étroite, est devenue un outil indispensable dans les parcours de vie des personnes accompagnées.

Depuis plus de deux ans le CHU travaille en étroite collaboration avec **l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) qui intervient quotidiennement au sein de l'établissement**. L'équipe de la Passerelle entretient des rapports réguliers avec cette structure pour communiquer au mieux sur les situations des individus grâce à sa mission de repérage des situations fragiles au regard de la santé et du soin. En 2022, une centaine de personnes ont pu ainsi bénéficier d'un accompagnement de la part de l'ESSIP.

Dans le cadre de la **convention avec l'association le Mail**, qui fixe les modalités d'accueil des gens ayant une problématique addictive, trois personnes ont été accueillies en 2022. La dépendance à l'alcool reste très présente au sein de l'établissement. Sur cette question de l'alcoolisme et autres addictions, **l'équipe travaille étroitement avec Addictions France pour les soins ambulatoires ou le Sésame lorsqu'il s'agit de cure en alcoologie**.

La relation de confiance et la prise en compte de l'autre sont primordiales. Avoir une connaissance au plus près de la personne, de ses problématiques et de ses besoins permet de proposer un **accompagnement adapté**. En fonction des situations, l'équipe du CHU ajuste au mieux ses actions.

# CHRS THUILLIER

**Le CHRS de la rue Louis Thuillier à Amiens héberge et accompagne des femmes seules, des familles et des parents isolés avec leurs enfants. Pour certains parents, il permet de renouer les liens parentaux et pouvoir exercer leur droit de garde dans le logement mis à leur disposition, en fonction des décisions judiciaires. Cet établissement est également spécialisé dans l'accompagnement de femmes sous main de justice.**

## L'ACCUEIL DU PUBLIC JUSTICE

Le CHRS est habilité à accueillir différents types de peines : le Travail d'intérêt général, la mise en liberté, la libération conditionnelle et le Placement sous surveillance électronique. L'équipe organise des rencontres régulières avec les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation pour réparer en amont de la sortie de prison l'accueil du public justice et ainsi éviter des sorties sans accompagnement, vectrices de ruptures. Les rencontres pour un entretien de préadmission se font en détention ou dans le cadre de permission de sortie. **Cette première prise de contact est essentielle pour assurer un accompagnement adapté.**



« J'ai connu le foyer rue Louis Thuillier par l'intermédiaire de ma CPIP en prison. L'assistante de service social s'est présentée en détention en me précisant comment pouvait se dérouler un séjour dans l'établissement ainsi que le règlement. Elle m'a posé des questions sur ma situation et mes motivations envers cette démarche. Pendant mon aménagement de peine, les référents m'ont beaucoup apporté de soutien dans les démarches administratives et ont pu m'apporter le même soutien que pendant mon incarcération. Je peux les solliciter et ils m'aident dans mon évolution en préparant mon futur. Pour moi, cette structure a évité que je me retrouve perdue dans le monde extérieur. Je me sens en toute sérénité et sécurité. Ils m'ont beaucoup apporté et m'apporte toujours du soutien. Ils ont été pour moi d'une grande aide. Ils m'ont permis d'entreprendre les démarches et arriver à mon but, celui que j'ai tant travaillé en détention. Un grand merci, même si, ce mot est faible pour ce qu'ils m'apportent tous les jours. »

Julie V. résidente au CHRS Thuillier

## FAVORISER LE RETOUR VERS L'EMPLOI

Depuis plusieurs années le CHRS Thuillier a créé un partenariat avec Pôle Emploi pour faciliter l'orientation de ses résidents soit vers des ateliers adaptés à leurs capacités, à leurs compétences et à leurs besoins tels que : savoir-être, savoir-faire, soit vers des sessions de formation de Dynamique vers l'emploi (DVE) ou de Français langue étrangère (FLE). L'accès au programme DVE se fait via le conseiller Pôle Emploi et est prise en charge financièrement par le Conseil régional. Il vise trois objectifs : l'acquisition du Certificat CléA (certificat de connaissance et de

compétences professionnelles), la mise en place d'un projet professionnel réaliste et réalisable, l'acquisition des savoir-être.

Via la CIP des Ateliers et chantiers d'insertion de Montières, qui assure également des permanences au sein du CHRS Thuillier, des résidents ont pu travailler sur les thématiques des ateliers suivants :

- établissement des tests de savoirs de base. Ainsi parmi les 55 adultes présents au cours de l'année, 22 ont bénéficié de ce bilan de connaissances qui permet de déterminer par la suite les possibilités d'orientation professionnelle ;



- rédaction de Curriculum Vitae, de lettres de motivation et préparation à l'entretien d'embauche ;
- transmission d'informations sur les annonces et les procédures de recrutement.

Ces dispositifs ont connu des succès en 2022 puisque parmi les personnes accompagnées, il y a eu, en plus des entrées en DVE et FLE, des inscriptions à des formations qualifiantes ou diplômantes, 3 CDI, 2 CDDI, et une obtention du titre professionnel de Conseillère d'insertion professionnelle.

## ACCÉDER A UN LOGEMENT AUTONOME

L'obtention d'un emploi, l'accès à des ressources stables et souvent le premier pas pour envisager l'accès à un logement autonome. Pour que cette prise d'indépendance reste positive, il est important de la préparer avec le résident avant sa sortie, en travaillant sur plusieurs points :

- **L'épargne** : dès leur intégration, les résidents sont vivement encouragés à réaliser des économies afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses inhérentes au relogement (financement du dépôt de garantie, financement du premier loyer, ...).
- **Le recours aux mesures d'accompagnement budgétaire** : en accord avec la personne accueillie, il est parfois nécessaire de réaliser les démarches afin d'envisager la mise en place d'une mesure de protection juridique ou une mesure d'accompagnement budgétaire par le Juge des Tutelles. Ces mesures constituent ainsi une garantie pour les bailleurs que le loyer et les charges seront effectivement payés régulièrement.

- **La gestion du budget** : si la personne accueillie ne bénéficie pas de mesure de protection ou d'accompagnement à la gestion budgétaire, elle y est sensibilisée via des entretiens réguliers pour l'aider à prioriser ses dépenses. Les futurs locataires doivent prendre conscience de l'importance de s'acquitter du loyer mensuel afin de préserver son « toit ».

- **La préparation à l'emménagement** : dès l'attribution d'un logement, le bénéficiaire est accompagné pour l'ouverture des compteurs gaz, eau et électricité, l'établissement du contrat d'assurance, pour formuler les demandes d'aides au versement du dépôt de garantie (le Fonds de solidarité pour le logement ou à l'avance « loca-pass »).

- **Les achats de mobiliers** : les résidents sont accompagnés par l'équipe pour réaliser les achats nécessaires à leur installation. Afin de minimiser les dépenses l'équipe recommande les achats de seconde main en sollicitant les services des associations telles que Emmaüs et les Astelles.

161

personnes ont été hébergées et accompagnées par le CHRS Thuillier

52%

des résidents sont sortis avec une solution de logement adaptée

# CHRS VAL-DE-MARNE

Depuis le mois de juillet 2022, le CHRS Val-de-Marne est désormais implanté sur un seul et même bâtiment situé à Fontenay-sous-Bois. Il héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce CHRS donne la priorité à l'accueil de femmes sous main de justice, lorsqu'elles lui sont adressées.

## UN BÂTIMENT ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

Les rénovations décidées dans le plan de développement stratégique de l'Îlot sont aujourd'hui des projets aboutis. Ainsi le bâtiment de l'ancien monastère franciscain, a fini d'être entièrement rénové afin de recevoir dans d'excellentes conditions ses résidents. L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour **une capacité d'accueil de 43 places** qui se répartissent en 23 places pour femmes isolées et 20 places « duos » pour couples sans enfants ou mère avec un enfant de plus de 3 ans. L'hébergement proposé est composé de studios individuels indépendants équipés d'un coin kitchenette, d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC et d'un espace de vie. Chaque studio est équipé d'un mobilier de base : un lit simple par personne avec un tiroir sous-lit, une table-bureau, des chaises, des étagères et, pour les studios duos d'une armoire penderie supplémentaire. Un studio femme isolée et un studio duo sont équipés pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La superficie des studios est de 14m<sup>2</sup> pour les studios femmes isolées et d'au moins 20m<sup>2</sup> pour les studios duos.

L'établissement comprend également des espaces collectifs ou équipements partagés :

- **une salle d'activités de 60m<sup>2</sup>**, polyvalente et modulable, équipée d'un espace cuisine, dédiée aux échanges informels, aux activités, ateliers, réunions, visite des proches de résidents et qui comprend aussi un espace enfant ;
- **une laverie-buanderie** destinée à l'usage des résidents sans ressources et sur orientation du travailleur social référent ;
- **une salle d'activité** équipée d'ordinateurs.

Ces espaces individuels et partagés assurent aux résidents la possibilité de vivre dans une intimité et une indépendance tout en maintenant la convivialité du collectif. Deux aspects importants dans un quotidien pour se reconstruire dans la sérénité.

59

personnes ont été accueillies  
au CHRS Val-de-Marne

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ POUR NOS RÉSIDENTS

« Nous recevons principalement des femmes seules, certaines avec enfant de plus de 3 ans, ou encore en couple. Ces femmes sont des victimes de violences conjugales, des femmes ayant pu avoir un parcours migratoire ou des femmes sous main de justice. Lors d'un premier rendez-vous, elles nous expliquent leur parcours, ce qui les a amenées ici. Cela leur permet également de découvrir le CHRS et toute l'aide que nous pouvons leur apporter : une aide administrative, un accompagnement au retour à l'emploi, à l'accès au logement, et aux soins si nécessaire. Nous leur indiquons leur référente, qui aura à cœur de nouer un lien de confiance avec elles. Si ce lien de confiance « ne prend pas », alors, la personne accompagnée change de référente. Nous sommes trois éducatrices spécialisées dans ce CHRS et chacune d'entre nous reçoit une personne accompagnée une fois par semaine environ, parfois plus. En dehors de ces temps de rendez-vous formels, nos portes restent ouvertes pour bien signifier que l'on peut aussi se voir de façon informelle autour d'un café, ou à l'intérieur d'un logement par exemple. La plupart des résidentes comprennent qu'elles peuvent se tourner vers leur référente, dès qu'elles éprouvent des difficultés. Des liens très forts se créent. Humainement c'est un travail très prenant où l'on apprend beaucoup sur nous-même. Cela m'apporte énormément et depuis que j'effectue ce travail, mon point de vue sur la vie a beaucoup évolué. C'est une richesse personnelle. »

Sarah Melane, éducatrice spécialisée au CHRS Val-de-Marne



## ACCUEILLIR DES FEMMES SORTANT DE PRISON

50% des 43 logements pourront être réservés à l'accueil de femmes sous main de justice ou sortant de détention. Les liens établis entre l'équipe du CHRS et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) sont bien ancrés, ce qui leur permet de se rendre régulièrement dans les quartiers dédiés aux femmes des prisons de Fresnes et de Fleury-Mérogis. Aller à la rencontre de femmes en détention, leur expliquer le fonctionnement du CHRS, les modalités d'accueil et l'accompagnement proposé est essentiel pour préparer la sortie : cela leur permet de **se projeter et de réfléchir à « l'après détention »**. Ce temps pris « dedans » pour préparer le projet « dehors » est indispensable pour organiser l'accueil et favoriser une réinsertion durable et réussie.

## L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE VAL-DE-MARNE

En 2022, 61% des entrants dans le CHRS étaient sans emploi, voire non inscrits à Pôle emploi. Des obstacles à leur retour sur le marché du travail ont été exprimés par les résidents lors d'entretiens : perte de confiance en soi, milieu professionnel quitté depuis longtemps, sentiment d'illégitimité à avoir de nouveau une place, ne pas savoir identifier un domaine professionnel adapté à son profil, la difficulté d'utiliser internet pour effectuer des recherches d'emplois. Au-delà de ces ressentis qui doivent être pris en compte dans l'accompagnement, s'ajoutent des réalités factuelles : pas d'expérience professionnelle, faible connaissance du monde du travail, pas ou peu de qualification, mauvaise maîtrise des savoirs de base (pour plus de 60% d'entre eux) et pas de projet professionnel concret (pour plus de 70% d'entre eux).

Pour faire face à ces situations complexes, une Conseillère en insertion professionnelle intervient une journée par semaine. **Elle a accompagné 28 femmes et 3 hommes au cours de l'année 2022.** Les bénéficiaires de sa présence au sein de l'équipe sont nombreux. Son intervention directement au sein de la structure permet aux résidents d'être reçus dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés, et de ne pas craindre le regard des autres. Le suivi est hebdomadaire, donc bien supérieur à ce que peut proposer Pôle Emploi au vu du nombre très élevé de dossiers d'un conseiller. La CIP travaille en lien très étroit avec les autres travailleurs sociaux de l'équipe et est en mesure de faire des points réguliers avec eux sur l'évolution de la situation des résidents. Spécialiste du secteur de l'emploi, elle contribue directement à élargir notre réseau partenarial.

Les objectifs de cette permanence emploi sont d'effectuer un diagnostic sur la situation de la personne accueillie, ses expériences professionnelles, ses capacités, sa motivation, ses attentes, identifier des métiers adaptés puis élaborer un parcours vers l'emploi pour **faire coïncider souhait et faisabilité**. La CIP assure aussi une aide à chaque étape de ce parcours, rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, préparation à un entretien, mise en relation avec un recruteur,...

Des ateliers collectifs sont également proposés pour expliquer ce qu'est une entreprise, la manière de se présenter (tenue vestimentaire, langage à éviter, les questions à poser, etc.), ce que les employeurs vont attendre de leurs salariés et connaître leurs droits. Ces ateliers sont animés par la Conseillère en insertion professionnelle et un bénévole ayant dirigé plusieurs entreprises au cours de sa carrière professionnelle.

# SE RÉINSÉRER PAR L'EMPLOI

Pour l'Îlot, un des piliers de la réinsertion est l'accès à l'emploi. Il est nécessaire pour pouvoir prétendre à un logement autonome et s'y maintenir, pour recréer des liens sociaux ou familiaux, pour donner un rythme de vie, pour retrouver une place au sein de la société. Sans emploi, le risque de récidive est important.

## LA PRISON, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE RUPTURE DU PARCOURS PROFESSIONNEL

Selon des données publiées par la direction de l'Administration pénitentiaire en 2021, 64% des personnes détenues en France ont un niveau collègue ou inférieur, 10,9% sont en situation d'illettrisme et moins de 30% ont pu exercer une activité rémunérée en détention. Forte de ce constat, l'association a mis en place à l'arrivée de chaque personne accompagnée une évaluation des savoirs de base (lecture, écriture en langue française, mathématiques, utilisation du numérique, etc.) : la personne se voit ainsi proposer des solutions de remise à niveau lorsque nécessaire. En effet, sans cette remise à niveau, particulièrement indispensable pour **réduire le taux d'illectronisme** chez nos bénéficiaires, il leur est bien souvent très difficile de se lancer dans des recherches pour trouver un emploi.

## UN PROJET POUR CHACUN

Sur le plan professionnel, l'Îlot offre plusieurs dispositifs qui permettent de s'adapter aux besoins de la personne, selon ses compétences et aspirations :

- **des chantiers d'insertion** pour apprendre un métier tout en travaillant, grâce au compagnonnage prodigué par un encadrant technique spécialisé dans l'enseignement pour personnes très éloignées de l'emploi ;
- **nos Ateliers Qualification-Insertion** délivrant en 9 mois de formation qualifiante un diplôme d'agent de restauration collective ;
- **des dispositifs de préparation à l'entrée ou au retour sur le marché du travail**, permettant d'élaborer de manière personnalisée son projet professionnel, accompagné par un Conseiller en insertion professionnelle de l'Îlot.

Et cela fonctionne : **en 2022, 155 personnes ont été accompagnées dans nos Ateliers et chantiers d'insertion et nos Ateliers Qualification-Insertion, 60% de celles qui en sont sorties ont trouvé un travail ou une formation.**



« J'étais en prison. C'est justement quand j'y étais que j'ai entendu parler de la formation de l'Îlot par l'association Emergence 93 qui s'occupe d'anciens détenus, des personnes qui sont un petit peu marginalisées et qui sont en recherche d'emploi. J'ai fait une demande d'aménagement de peine et j'ai obtenu une Détention à domicile sous surveillance électronique. Avoir une formation, cela faisait partie de mon aménagement de peine. Ma peine s'est terminée pendant la formation à l'Îlot, mais je l'ai continuée car je veux me focaliser sur le futur. La vie carcérale, enfermé dans 9m2, ... c'était pas la première fois que j'allais en prison, ... j'en avais marre. J'en ai fini avec ce passage-là de ma vie. Maintenant j'ai une situation de salarié, même si ce n'est pas un CDI, j'ai une activité, un emploi du temps qui fait que je ne peux pas faire n'importe quoi.

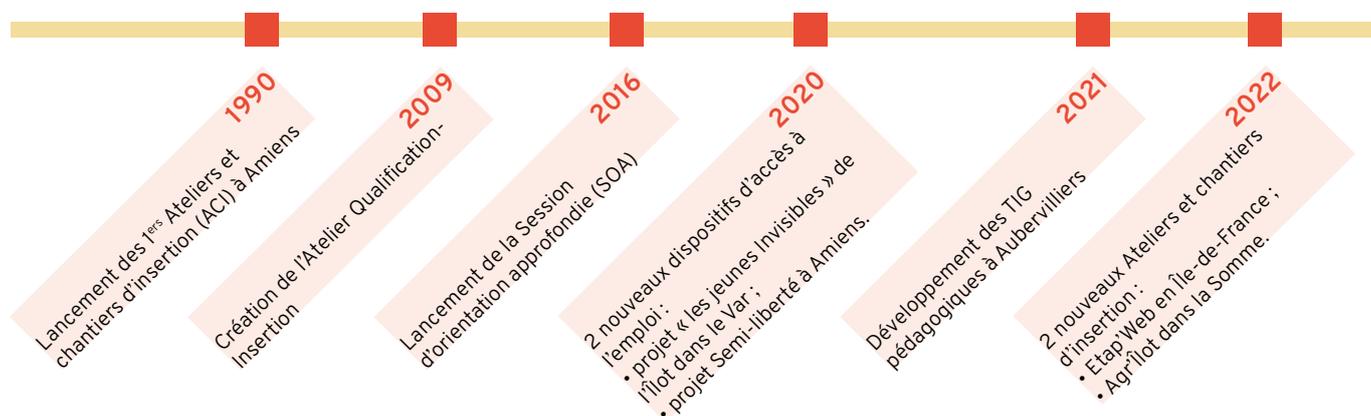
Aujourd'hui je me sens indispensable, j'ai une certaine fierté de moi-même, c'est à dire je travaille. Je ne reste pas à rien faire. Avoir une chance comme ça après être sorti de prison c'est pas tous les jours. En leçon théorique on nous a appris le savoir être en entreprise, s'il y a un problème, il faut savoir se référer à son responsable, il y a plein de petits trucs utiles qu'on a vus. Je ne suis libre que depuis 3 mois et là je me retrouve déjà à être en société, à dire « bonjour », « que voulez-vous », à être cordial. Ça change beaucoup de choses. C'est un nouveau départ. »

Aujourd'hui Alex a un emploi en CDI.

Alex promotion AQI93 2022



## PLUS DE 30 ANNÉES D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI



## NOS ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

	LES ATELIERS DE L'ÎLOT	LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION
Lieu	Amiens, Aubervilliers	Amiens, Aubervilliers, Paris
Activités proposées	restauration, mécanique, maraîchage, informatique	restauration collective
Durée moyenne de l'accompagnement	10 mois	6 mois
Profil des personnes	Personnes embauchées en CDDI	Personnes embauchées en CDDI
<b>En 2022</b>		
Nombre de salariés en insertion	97	58
Réussite	57% des personnes sorties avaient un emploi ou une formation	63% des personnes sorties avaient un emploi ou une formation
Personnes sous main de justice	43%	50%
Âge moyen	39 ans	36 ans



Cofinancé par  
l'Union européenne

# LES ATELIERS DE L'ÎLOT

Les Ateliers de l'Îlot emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle des personnes sous main de justice ou confrontées au chômage de longue durée. Fragilisées, mais volontaires, ces personnes sont encadrées et formées par des professionnels chevronnés, qui les initient à leur métier. Elles sont aussi soutenues dans leurs démarches pour intégrer le marché du travail.

## LE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Embauchées en contrat à durée déterminé d'insertion (CDDI), les personnes bénéficient, en plus d'une formation professionnelle, d'une aide dans leurs recherches d'emploi. Consciente de la fracture numérique et de l'illectronisme subies par nos salariés en insertion, notre équipe a mis en place une formation informatique pour leur permettre de mettre en ligne leur CV et lettre de motivation, à maîtriser leur espace personnel sur le site de Pôle emploi, etc. L'encadrement va jusqu'à l'accompagnement des salariés à des rendez-vous en entreprises extérieures. Chaque salarié en CDDI bénéficie d'un suivi socioprofessionnel, dispensé par un CIP. Ce soutien permet de construire une insertion professionnelle durable.

## DANS LA SOMME

Les formations proposées par l'Îlot sont toutes en **adéquation avec la réalité du marché du travail**, afin que demandeurs d'emploi et employeurs se retrouvent dans cette dynamique vertueuse qu'est l'insertion par l'activité économique. Ainsi en 2022, en plus des activités déjà bien installées dans les Ateliers

« Le soir, après le travail à l'endiverie, je suis fatigué, mais c'est une bonne fatigue, pas celle de la rue. Je sais ce que j'ai à faire et ça se passe bien. Avec cette nouvelle activité, j'espère reprendre ma route, tranquille, avec un logement et des projets. »

Monsieur D. salarié en insertion Agr'Îlot

et chantiers d'insertion d'Amiens (restauration et mécanique), la carrosserie tout juste initiée fin 2021 s'est développée et **un nouvel Atelier et chantier d'insertion a été mis en place : Agr'Îlot.**

A Montières, l'atelier carrosserie connaît un début très positif. Quatre salariés, qui ne connaissaient pas cette activité, y travaillent, formés par un encadrant, carrossier/peintre. Les premiers retours sont enthousiastes et des vocations découlent de cet accompagnement.

Autre nouvel atelier : **Agr'Îlot forme aux différents métiers du maraîchage, un domaine qui embauche.**

Le marché de l'emploi du secteur agricole dans la Somme est en tension. Créer un Atelier et chantier d'insertion dédié à ce secteur est pertinent car non seulement l'Îlot fait le lien entre les demandeurs d'emploi et les exploitants agricoles, mais apporte aussi une réponse au chômage des personnes du territoire. Ces salariés en insertion bénéficient d'un **accompagnement et d'un cadre aménagés** pour qu'ils puissent gagner en autonomie, s'adapter aux rythmes et aux difficultés du secteur agricole. En plus de l'acquisition de compétences essentielles d'ouvrier agricole-maraîcher, Agr'Îlot peut mener jusqu'à un certificat de qualification professionnelle, tel que machinisme agricole ou autres métiers de la logistique.

Le projet a démarré dans une exploitation agricole de production d'endives, qui a la particularité de nécessiter de la main-d'œuvre toute l'année. L'équipe se compose d'un Encadrant technique en insertion (ETI) et de 10 salariés en insertion pour une année pleine, en comptabilisant le temps de formation.

L'évolution des Ateliers de l'Îlot avec l'ouverture très positive de ces deux nouveaux ACI, montre la pertinence de réinterroger régulièrement nos dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, pour les rendre toujours plus efficaces, pour leur permettre d'être en parfaite adéquation avec le marché du travail.

57%

des personnes ayant quitté les ateliers et chantiers d'insertion, ont trouvé soit un emploi soit une formation



## EN ÎLE-DE-FRANCE

En avril 2021, l'Îlot avait été **lauréate en Seine-Saint-Denis de l'appel à projet du ministère du Travail** et a obtenu l'agrément Insertion par l'activité économique (IAE) pour ouvrir un nouveau chantier d'insertion dans ce département. Le choix s'est porté sur **le secteur du numérique, qui recrute activement depuis de nombreuses années, et qui est considéré à ce jour comme « secteur en tension » au regard de l'emploi**. Véritable opportunité pour permettre aux personnes accompagnées de rebondir vers de nouveaux métiers, généralement plus qualifiés et valorisants. Ainsi, après des mois de préparation logistique, de réflexion sur le modèle économique et sur les conditions d'accueil des personnes en insertion, l'Agence Web, nommée Etap'Web, créée en partenariat avec l'association CodePhenix a ouvert ses portes à Aubervilliers le 6 juillet 2022.

La première promotion a accueilli 8 personnes en CDDI. Souvent en rupture avec le système éducatif et le monde de l'emploi, la plupart d'entre eux sont sous main de justice. Pour une durée de 8 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois, sur une base hebdomadaire de 26 heures, ils suivent

l'enseignement donné par un encadrant technique dédié. Le nombre limité de participants permet à l'encadrant de délivrer **une pédagogie adaptée au niveau de chacun**. Une fois les bases acquises, ils travaillent sur des prestations confiées par des clients (création, refonte ou maintenance de sites Web). Très ouvert sur le monde du numérique, ce chantier favorise des échanges avec des professionnels du secteur qui viennent présenter leur métiers, parcours et missions. Ces rencontres sont très fructueuses car elles permettent aux salariés en insertion de mieux cerner les différents métiers possibles. A terme ces échanges doivent également favoriser l'opportunité de stages en entreprises voir déboucher en emplois à l'issue des parcours à l'Îlot.

Outre cette partie apprentissage métier, **les salariés en insertion sont accompagnés par les deux Conseillers en insertion professionnelle (CIP)** des chantiers franciliens. A travers des ateliers collectifs et des entretiens individuels les CIP permettent à chaque participant d'avoir une réflexion sur son parcours, les problématiques sociales rencontrées, les thématiques liées au monde du travail et de l'entreprise. Ils font aussi découvrir les techniques de recherche de stage puis d'emploi.

« L'informatique c'était pour moi quelque chose d'inaccessible. Quelque chose de beaucoup « trop gros ». En détention, j'avais commencé un emploi pour l'association ARES et j'ai eu une permission pour un entretien pour éventuellement intégrer Etap'Web. J'ai tout de suite accroché. Quand je suis venu faire le test d'admission, j'ai pu observer Sofien (l'encadrant), la façon dont il échangeait avec les autres de la promotion, ils avaient tous l'air heureux d'être là et d'apprendre. Ça m'a plu. Là j'ai vu que finalement c'était possible. »

Monsieur I. Promotion Etap'Web 2022

# LES ATELIERS QUALIFICATION-INSERTION

Les Ateliers Qualification-Insertion ont un statut d'Atelier et chantier d'insertion, et sont reconnus par les pouvoirs publics comme des structures de l'insertion par l'activité économique. Ils permettent l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État, véritable sésame pour pouvoir intégrer le monde du travail.

## EN ÎLE-DE-FRANCE

Depuis plus de 15 ans, à Paris et Aubervilliers, l'Îlot prépare au Titre professionnel d'agent de restauration des personnes éloignées de l'emploi.

Sur une durée de 9 mois, l'apprentissage se divise en trois types de temps distincts (l'Îlot, le centre de formation AFCI et les temps en entreprise), chaque semaine suit un rythme différent. L'enseignement théorique, mais surtout pratique du métier d'agent de restauration collective reste naturellement le cœur du parcours, mais **l'accompagnement est global afin de permettre à chacun de mettre toutes les chances de son côté pour une réinsertion complète et pérenne**. Lors de périodes de regroupement à l'Îlot, ce sont différents partenaires, associations, organismes de formation mais aussi bénévoles qui viennent animer des ateliers sur différentes thématiques, en alternance avec les CIP (Conseillers en Insertion Professionnelle) de l'association.

Quelques thématiques d'ateliers : la communication verbale et non verbale, les codes de l'entreprise, la gestion du budget, les remises à niveau en français et mathématiques, les ateliers informatiques, une intervention de la CPAM pour connaître ses droits et ses devoirs, des interventions de Pôle emploi en début et fin de parcours pour les AQI, une ou plusieurs présentations du métier par un professionnel de la restauration collective, une ou plusieurs sorties culturelles ou de loisirs pour renforcer la cohésion et des ateliers spécifiques qui vont répondre à des problématiques particulières à chaque promotion. En 2022 **l'accent mis sur la maîtrise du numérique se poursuit pour pallier les difficultés importantes des salariés qui se trouvent confrontés à la dématérialisation des démarches administratives** et qui n'ont pas eu les formations antérieures pour pouvoir être autonomes.

75%

des personnes inscrites aux AQI 93 sont allées jusqu'à l'examen

100%

d'entre elles ont obtenu leur diplôme

## DANS LA SOMME

L'Atelier Qualification Insertion (AQI) se déroule au sein de de l'Îlot Gourmand. Chaque année 12 à 14 demandeurs d'emploi, éligibles au secteur de l'insertion par l'activité économique, préparent dans le cadre d'un parcours de qualification complet le titre professionnel du ministère de l'Emploi d'agent de restauration. Pendant 8 mois, les participants vont travailler à la production au sein de la cuisine centrale, assister à une formation théorique et pratique de 300 heures dispensée par l'AFEC, organisme de formation. Par ailleurs, les salariés bénéficient d'un **accompagnement socioprofessionnel renforcé afin de permettre la levée des freins à l'emploi**, au développement de l'autonomie, à l'ouverture culturelle et l'intégration citoyenne.

Le métier d'agent de restauration offre de réels débouchés, essentiellement dans les entreprises de la restauration collective qui se divisent en trois grands secteurs d'intervention. **La santé** : établissements hospitaliers, maisons de retraite, centres de rééducation, etc. Ce qui suppose une ouverture 7 jours sur 7, midi et soir, et très peu de relation client. **Le scolaire** : les écoles, collèges, lycées, universités, ouverts seulement l'année scolaire, et, sauf internat, uniquement le midi. **Les entreprises** : avec un service seulement le midi dans la majorité des cas, où le relationnel est très important. Il permet également des ponts avec le secteur de la restauration « traditionnelle ».



# L'ANTENNE DE L'ÎLOT DANS LE VAR

**Dernière-née des structures de l'Îlot, l'antenne dans le Var est dédiée à la réinsertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi avec une attention particulière apportée aux personnes ayant connu la prison ou sous main de justice. Elle vit sa seconde année pleine d'activité. Le rythme des actions destinées au public justice ainsi que le nombre croissant de partenariats avec d'autres associations, montrent la réussite de l'implantation de l'Îlot dans la région varoise.**

Plus de 90% des bénéficiaires de l'antenne l'Îlot dans le Var ont un lien avec la justice. Pour éviter une transition dedans-dehors trop difficile et prévenir les ruptures de parcours, **l'équipe de l'antenne du Var anticipe la démarche de réinsertion professionnelle de la personne détenue au plus tôt, c'est-à-dire au cours de l'incarcération pour mieux préparer la sortie.**

Grâce aux liens que l'antenne du Var a su créer avec l'Administration pénitentiaire, le premier contact entre la personne détenue et l'équipe se fait en détention, au parloir avocat. Cela permet à l'équipe de voir si l'accompagnement global renforcé vers l'emploi qu'elle propose est adapté à la situation et à la motivation de la personne détenue. Le but est également de **créer un premier lien indispensable, vecteur de confiance** et favorable à l'efficacité de l'accompagnement.

Les personnes en détention sont orientées à l'Îlot pour trois raisons :

- la date de la fin de peine approche et il est nécessaire de préparer la réinsertion professionnelle ;
- une demande d'aménagement de peine qui va être déposée ou a été déposée ;
- une demande de mise en liberté est faite par l'avocat au profit d'une personne en attente de jugement, avec proposition d'accompagnement par l'Îlot.

Au centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, où l'équipe de l'antenne du Var a tissé des liens de qualité, les orientations vers le dispositif d'accompagnement global se font par :

- les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ;
- Pôle emploi justice (PE) ;
- le représentant de la Mission locale justice (ML) ;
- la Conseillère en insertion professionnelle de l'association Agir pour le développement d'actions d'insertion (ADAI), association créée en 1993 et qui porte à la Farlède le Programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP) ;
- la référente de l'association de lutte contre les addictions intervenant en détention (le CSAPA AVASTOFA) qui oriente les détenus vers l'Îlot ;
- les familles et autres associations, l'Îlot se rapproche alors du CPIP.

**Toutes les personnes accueillies ont en perspective de vouloir intégrer un emploi.** C'est à cette condition que l'accompagnement prend son sens. Cela nécessite un travail préalable de bilan d'orientation approfondie pour mettre en place un accompagnement individualisé, régulier et fréquent, au plus près des besoins identifiés de la personne. Via un outil interne appelé « Mon Livret Pro » **la CIP guide la personne dans les différentes étapes conduisant à la définition de son projet et à la rédaction d'un plan d'actions de retour à l'emploi.** La première partie de ce livret est l'occasion de faire un point sur soi : repérer ses motivations, ses forces, ses savoir-faire et savoir-être. Dans un deuxième temps une découverte des métiers en tension permet d'explorer le champ des possibles, de mieux se réinsérer et de trouver sa « voie » avant de se lancer dans la préparation du plan d'action et de la recherche d'emploi.

Monsieur K, 50 ans, est en semi-liberté, lorsqu'il a commencé son accompagnement avec l'antenne du Var. Volontaire et impliqué dans son parcours, il a effectué toutes les démarches administratives que nous initions : ouverture de compte en banque, renouvellement de carte d'identité, prise de rendez-vous et rencontres de différents intervenants... L'accompagnement l'Îlot lui a permis de construire un projet professionnel en accord avec ses souhaits et contraintes. Il s'est orienté vers le métier de technicien de surface qu'il avait déjà eu l'opportunité de faire en détention. Un forum a été organisé par le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) propreté sur la ville de Toulon. La CIP l'a positionné pour une rencontre et il a été accepté. Il s'est bien intégré dans le groupe de formation ainsi que sur son poste de travail. Il était ravi et a pu organiser sa sortie sereinement et chercher un logement.

# L'ACCÈS AUX SOINS, UN PILIER POUR SE RÉINSÉRER DURABLEMENT

La plupart des personnes accompagnées par l'Îlot, qu'il s'agisse de personnes sortant de prison, sous main de justice ou en grande précarité, ont besoin d'un accès aux soins. Absence de suivi médical, fragilité psychologique, addictions, passé traumatique, autant de difficultés de parcours qui nécessitent que nous apportions à nos bénéficiaires une large palette de soins.

## LA SANTÉ DES PERSONNES ACCUEILLIES

Le public accompagné par l'Îlot est en grande précarité, dont une partie sort de prison. Du fait de leurs parcours et leurs histoires souvent difficiles, beaucoup de ces personnes présentent de multiples soucis de santé : une fragilité psychologique, des problèmes somatiques, diverses addictions, etc. **La vie d'errance, l'incarcération sont autant de facteurs d'aggravation de ces problèmes.** La sortie de détention est aussi un moment délicat, particulièrement pour les personnes souffrant d'addictions, soit 30% des personnes incarcérées. Entre le stress de la liberté retrouvée (souvent dans le dénuement et la grande solitude), la rupture de suivi médical et un accès désormais plus facile aux substances, s'affranchir de la dépendance s'avère complexe pour les personnes qui ont vécu l'addiction en milieu carcéral et nécessite une prise en charge par des professionnels.

Au-delà des soucis de santé et éventuellement d'addictions, les personnes accompagnées par l'Îlot rencontrent des difficultés psychologiques et matérielles d'accès aux soins. Nos équipes les aident à faire le point sur les traitements nécessaires et oeuvrent à les leur rendre accessibles.

## FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

Le bien-être et la santé mentale des personnes sont particulièrement pris en compte dans notre accompagnement socio-éducatif. **La santé est un des quatre piliers à restaurer pour se réinsérer de façon durable dans la société.** L'accompagnement administratif assuré par les travailleurs sociaux de l'Îlot permet à nos résidents à recouvrer leurs droits et d'accéder à des soins médicaux.

De plus nos équipes entretiennent des liens étroits avec des professionnels de santé pour faciliter un **suivi personnalisé et pertinent** de nos résidents. Pour assurer des soins psychologiques ou psychiatriques adaptés aux pathologies de certaines personnes accueillies dans nos établissements, les travailleurs sociaux travaillent étroitement avec **des unités de soins psychiatriques, des Centres médico-psychologiques.**

En ce qui concerne les soins qui ont été initiés lors de l'incarcération, un suivi dedans-dehors est assuré par des **collaborations avec des Unités sanitaires en milieu pénitentiaire**

Pour le traitement des addictions des personnes accompagnées les équipes de l'Îlot ont noué d'autres partenariats avec **des structures spécialisées** comme les **Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et des Centres de soins, d'accompagnement, et de prévention en addictologie (CSAPA) pour faciliter l'accompagnement vers le sevrage.** C'est non seulement nécessaire pour envisager une réinsertion durable dans la société mais cela peut également faire partie des conditions de suivi judiciaire des personnes qui sont encore sous main de justice.

## DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Les équipes de l'Îlot par la relation de confiance qu'elles créent entre encadrant et résident, réussissent à amener une personne à sortir du déni ou du refus, et ainsi à prendre rendez-vous avec un psychologue et l'inciter à **entrer dans une démarche de soins sur le long terme.**

Chaque année, l'Îlot accompagne plusieurs de ses résidents dans des cures de désintoxication. Et lorsque cette étape est passée et réussie, c'est une première brique posée dans la construction du projet de vie de la personne accompagnée, porteuse de l'espoir de se défaire définitivement de ces dépendances. Ainsi en 2022, parmi les 14 pensionnaires du CHRS Chemin Vert, sous-main de justice avec une mesure de Sursis de mise à l'épreuve, impliquant une obligation de soins, **11 d'entre eux ont déjà entrepris un accompagnement par un médecin addictologue et/ou un psychiatre. Certains sont même déjà devenu sobres.**

Recouvrer une bonne santé physique et mentale n'est pas une chose aisée, pour les personnes accueillies par l'Îlot mais les équipes des travailleurs s'attachent à rendre cela possible.



## LES LITS HALTE SOIN SANTÉ

Le dispositif Lit halte soins santé (LHSS) permet d'accueillir des personnes sans abri, afin qu'elles puissent recevoir des soins, comme ceux administrés à domicile. **Ce dispositif répond à ce besoin de continuité médicale pour les gens qui n'ont pas de toit.** Mais c'est également l'occasion d'utiliser ce temps d'accueil afin de proposer à la personne de sortir de cette instabilité, de cette errance dans laquelle elle est plongée. C'est pour cela qu'un assistant de service social est associé à ce dispositif. Cela permet, durant la période de prise en charge des soins, de travailler une sortie qui soit autre que le retour à la rue, le retour en squat ou dans des conditions de vie très précaires. Ce dispositif peut aussi répondre à des besoins de certaines personnes sortant de détention. Une personne peut être libérée, avoir initié des soins en détention et nécessiter d'une continuité de ces soins une fois à l'extérieur.

La période de prise en charge est de deux mois renouvelables. Parfois des personnes ont besoin de soins sur une quinzaine de jours, tandis que d'autres, dont les traumatologies sont plus graves, exigent une prise en charge plus longue. **La durée moyenne de l'accompagnement a été de 5 mois en 2022.**

Au carrefour du sanitaire et du social, les LHSS donnent la possibilité aux personnes accueillies de prendre contact avec les structures sanitaires, sociales et médico-sociales, de **se (ré)inscrire dans une démarche globale de prise en compte de leur santé et de leur bien-être.** La question de l'hébergement ou du logement est un élément prioritaire de l'accompagnement social mis en place. Fin 2021, une réflexion de relocalisation de l'ensemble des places de LHSS dans le CHRS les Augustins a été lancée afin de pouvoir doter chaque chambre d'équipements sanitaires. En 2022 l'autorisation a été accordée, à laquelle s'ajoute le projet d'extension de 3 places supplémentaires.

Mme M. a été accueillie dans le service LHSS à la suite d'une hospitalisation pour conforter les soins engagés en milieu. Jusqu'alors Mme M. faisait appel au 115 et était hébergée en CHU, en alternance avec des solidarités et la vie en squat. Sous curatelle d'état renforcée depuis 2012, l'équipe a pu travailler en étroite collaboration avec sa mandataire. Mme M. a retrouvé au sein du dispositif LHSS un cadre rassurant et a réussi à se poser le temps des soins.

Parallèlement, lorsque ces soins étaient bien engagés, l'équipe a travaillé avec les différents intervenants à une orientation plus pérenne. Au regard de son long parcours d'errance et afin de maintenir l'équilibre établi et l'observance médicale, l'équipe a poursuivi sa prise en charge afin d'éviter qu'elle fasse appel au 115. Avec sa tutrice, il a été convenu qu'un logement autonome n'était pas envisageable. Mme M. exprimant la même volonté. Après une année au sein du LHSS, Mme M. a pu intégrer une Pension de famille, nous avons fait le lien, rencontré, présenté les intervenants pour effectuer un relais en douceur afin de lui permettre de se familiariser à son nouvel environnement.

L'accompagnement soutenu que l'équipe a proposé, la prise en compte et la compréhension de sa situation, l'intérêt porté à son état de santé, le respect de sa temporalité ont permis un maintien, une stabilité évitant de nouveau une rupture et un retour dans l'errance.

93%

**des personnes ayant quitté notre dispositif LHSS en 2022 avaient une protection sociale complète et adaptée à leur état de santé**

# NOS MOYENS HUMAINS

L'Îlot est dirigé par un Conseil d'Administration (CA) actuellement composé de 11 membres élus pour trois ans, qui se réunit au moins trois fois dans l'année (validation du budget, validation des comptes, élection du bureau après l'AG). Le Bureau, qui émane du CA, est actuellement composé de quatre membres. Il se réunit mensuellement et propose aux membres du CA qui le souhaitent d'assister à chaque séance qui rassemble en général une dizaine d'administrateurs.

Pour mener à bien ses missions, l'association mise sur le professionnalisme d'équipes pluridisciplinaires composées d'une directrice du pôle hébergement pour piloter les quatre CHRS et le CHU de l'association, de responsables d'établissements et chefs de service, de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de travail social), de Conseillers en insertion

professionnelle, de personnel médical (infirmières, médecin). Selon la taille et le type de mission sociale de l'établissement, elles comptent entre 2 et 17 salariés.

Son siège est piloté par un directeur général et est constitué de missions supports (gestion du personnel, comptabilité et contrôle de gestion, collecte et communication, qualité, informatique), pour organiser la vie des établissements, dans le respect des orientations stratégiques et du projet associatif de l'Îlot.

En 2022, Pierre-Jean Petit prend la succession de Christian Vilmer et devient le directeur général de l'Îlot, une nouvelle trésorière est nommée, Théodora Plagnard, et intégrée au bureau en même temps que l'administratrice Isaline Rohmer.



Théodora PLAGNARD  
Trésorière de l'Îlot

« J'ai une longue expérience professionnelle en tant que Directrice administrative et financière dans les entreprises. La gouvernance m'intéresse et je souhaitais l'associer à une mission bénévole. Via « Passerelles et Compétences », un organisme qui rapproche des associations et des bénévoles à forte expertise, j'ai été mise en relation avec l'Îlot.

Je n'avais pas de connaissance particulière du monde carcéral, mais deux expériences de réinsertion réussie m'avaient marquée. Lors d'une retraite spirituelle dans un monastère en Allemagne j'avais rencontré des jeunes qui passaient là leur peine, plutôt qu'en détention. Ils assuraient l'accueil et la maintenance des lieux. Leurs témoignages m'avaient beaucoup touchée. Pour ceux qui prenaient la main qui leur était tendue, c'était la réussite. Il y a deux ans j'ai fait le chemin de Compostelle. Sur l'itinéraire des hébergeurs se sont réunis pour accepter les gens qui sortent de prison dans leurs établissements. Ils restent 2-3 mois dans un lieu et travaillent à l'accueil des pèlerins. Puis ils passent les mois suivants dans un autre hébergement, et ainsi de suite, tout au long de la route. Ces hébergeurs se sont réunis sur l'essentiel : les valeurs de partage et d'hospitalité.

L'Îlot m'a plu car c'est une association qui a de grandes ambitions pour la réinsertion. Il est important qu'elle puisse accueillir encore plus de personnes. L'équipe est dynamique, dévouée, elle porte des projets forts et jouit de la confiance de ses partenaires. Pour moi c'était la bonne association dans laquelle m'investir. »

11

administratrices  
et administrateurs

216

membres de l'association

172

salariés dont 69 salariés en  
insertion

38

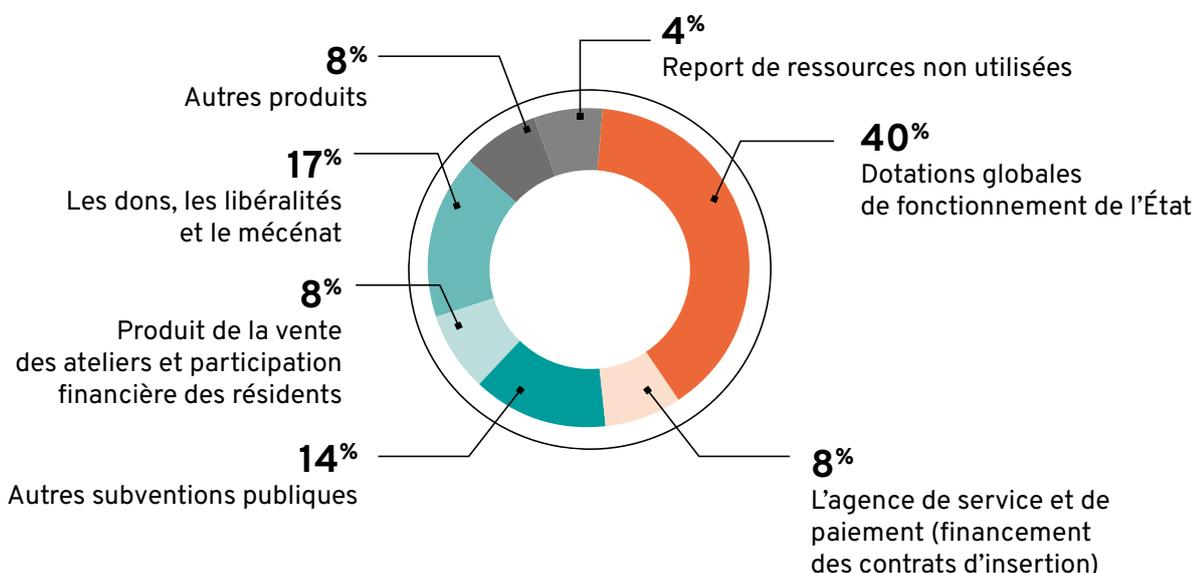
bénévoles



## NOS RESSOURCES FINANCIÈRES

### L'Îlot bénéficie de trois sources principales de revenus :

- l'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes) ;
- la générosité de près de nos 11 000 donateurs, de fondations ou d'entreprises ;
- le produit des ventes des Ateliers de l'Îlot et la participation financière des personnes hébergées.

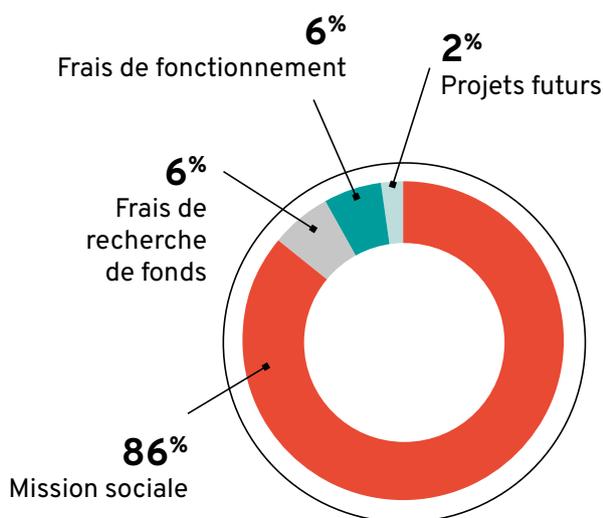


### Près de 90 % des ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 8 783 K€, soit 86 % de son budget. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, Ateliers et chantiers d'insertion). Elle dédie également 2% de ses moyens à la préparation de projets futurs, relevant de sa mission sociale. Le reste est consacré aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement du siège.



Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* du Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Ce label a été renouvelé en 2023 et ce pour trois années.



Par ailleurs, les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de commissaires aux comptes Deloitte & associés.

# PERSPECTIVES : L'ASSISE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

2022 est l'année où nombre de chantiers initiés en 2021 ont aboutis avec succès, tandis que d'autres sont déjà engagés en de bonnes voies. C'est un signe fort pour continuer à nous déployer selon nos quatre grands axes. En 2023, l'Îlot poursuivra avec enthousiasme le développement de son plan stratégique, toujours avec l'ambition pour notre association de devenir un acteur d'envergure nationale dans le domaine de la réinsertion des personnes ayant connu la prison ou sous main de justice.

## NOS GRANDS AXES STRATÉGIQUES

- **Eviter les ruptures de parcours à la sortie de prison** en renforçant nos liens avec l'Administration pénitentiaire et en élargissant notre palette des dispositifs d'accompagnement vers une réinsertion durable, avec comme fil conducteur le « dedans/dehors ».
- **Développer la mobilisation vers l'emploi** en renforçant l'apprentissage des savoirs de base, les dispositifs « en route vers l'emploi » et en continuant à consolider les modèles économiques de nos Ateliers et chantiers d'insertion.
- **Sécuriser le dispositif opérationnel de l'association** en intégrant de nouvelles fonctions support dans nos équipes et en créant des outils de mesure de l'impact social de nos actions.
- **Créer une communauté de citoyens engagés** pour participer au changement de regard, à titre individuel ou collectif.

## L'HÉBERGEMENT POUR SÉCURISER LE PARCOURS

La rupture de parcours est un écueil que nous devons éviter à notre public. Être à la rue sans opportunité de logement est le premier péril qui fragilise les possibilités de réinsertion. Il est donc indispensable pour l'Îlot de continuer à développer et rénover son parc immobilier. **Ainsi en 2023 les projets immobiliers de l'Îlot continuent à prendre forme.** La première partie des travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert se termine cet été et permet à une partie des résidents de réintégrer le bâtiment A avec des conditions de confort améliorées. La fin des travaux est prévue pour 2024. En parallèle l'Îlot a le projet de développer **une offre d'hébergement pour les personnes sous main de justice dans le Var.** Un travail de recherche de terrain a débuté fin 2022 et se poursuit de façon active en 2023.

## UN SUIVI DES SOINS NÉCESSAIRE POUR AVANCER

Parce qu'une **bonne santé est indispensable à la réussite d'un parcours de réinsertion**, nous

continuerons à développer et consolider les liens qui se sont tissés ces dernières années avec des structures médicales pénitentiaires ainsi que d'autres locales et spécialisées qui permettent des interventions rapides, régulières et pointues auprès de personnes accompagnées.

De surcroît, l'établissement les Augustins qui porte depuis plusieurs années le projet des Lits Halte Soins Santé (LHSS), **va se doter de nouveaux projets pour 2023.** Les LHSS Résidentiels, qui accueillent les personnes en chambre individuelle vont tous être pourvus de sanitaires privés. Les unités hommes et femmes vont être regroupés sur un seul site et connaître **une extension de 3 à 4 places supplémentaires**, cela permettra de répondre à des sollicitations même en dehors de la métropole d'Amiens. Dans un même mouvement les travaux de l'extension physique des LHSS Résidentiels, au sein de la Chapelle attenante vont débuter.

Toujours pour mieux répondre au public en situation de grande précarité et dont la vulnérabilité ne permet pas de se déplacer vers une structure de soins, l'ARS a fait un appel à projets pour un LHSS mobile pour lequel notre association a été retenue. Une équipe Îlot pluridisciplinaire, constituée de médecins coordonnateurs, infirmiers, assistant social, médiateur santé et psychologue interviendra hors les murs pour aller vers ces personnes qui ont renoncé aux soins, mais dont l'état de santé ne justifie pas une hospitalisation. Une démarche associée à un accompagnement social, avec l'ouverture des droits et une orientation si besoin vers un hébergement. **Le but de ce projet est d'amener ce public à adhérer à un parcours de soins.**





## LE RETOUR VERS L'EMPLOI AU CŒUR DE NOS DISPOSITIFS

Pour favoriser leur retour vers l'emploi de plus en plus de personnes accompagnées par l'Îlot bénéficiant d'une **évaluation des savoirs de base, d'un bilan avec une Conseillère en insertion professionnelle de l'association et de l'élaboration d'un parcours individualisé vers l'emploi**. C'est un dispositif qui a vocation à s'appliquer à l'entière de notre public.

Dans le même temps, l'Îlot a remporté un appel à projets national pour implanter sur quatre territoires (la Somme, le Var, la Seine-Saint-Denis et Paris) le dispositif des TIG pédagogiques. Un dispositif qui remplace une sanction par une incitation et un accompagnement au retour vers l'emploi.

Dans le cadre du « dedans/dehors », l'équipe des Ateliers et chantiers d'insertion et des Ateliers Qualification-Insertion d'Île-de-France travaille sur des projets d'installation de chantier d'insertion en détention. Actuellement, une réflexion est engagée pour un chantier dans les locaux de la maison d'arrêt de Fresnes sur les métiers de l'audiovisuel avec l'association « Les Yeux de l'Ouïe ». Dans la lignée des Ateliers et chantiers d'insertion Agr'Îlot et Etap'Web, qui sont en adéquation avec les offres d'embauches du marché du travail, **ce projet s'inscrit dans une dynamique très concrète du retour vers l'emploi**. Nous allons continuer à multiplier et renforcer ces présences afin de fluidifier nos communications avec les SPIP et ainsi diriger toujours davantage de personnes détenues vers nos structures.

## LA CRÉATION PROCHAINE DE « L'ÎLOT FORMATION »

Pour consolider toutes ces expériences et expertises, l'Îlot continue sa réflexion pour créer un institut de formation d'envergure nationale. Une chargée de mission formation a été recrutée pour la mise en place de ce dernier. Cet organisme d'apprentissage « L'Îlot Formation » a l'ambition de proposer un catalogue de modules allant des savoirs de base à la formation professionnalisante, des modules destinés à différents

publics :

- **aux personnes accompagnées** pour découvrir de nouvelles compétences et consolider celles acquises via nos dispositifs de suivi et de retour à l'emploi ;
- **aux travailleurs sociaux** pour renforcer leurs connaissances dans l'accompagnement du public justice et leur diffuser les dernières actualités du monde pénal afin d'y adapter leur pratique ;
- **aux entreprises** ou autres associations pour les sensibiliser sur la façon d'intégrer un sortant de prison dans leurs structures, avec toujours cette ambition de faire changer le regard du grand public sur les personnes qui ont un passé carcéral.

A terme cet institut a vocation à devenir un centre national de ressources avec trois missions : formation, recherche appliquée et diagnostics territoriaux.

## UNE ÉQUIPE AVEC DES COMPÉTENCES RENFORCÉES

Pour continuer le déploiement de notre plan stratégique et atteindre les objectifs fixés, l'Îlot s'est dotée de nouvelles fonctions support au sein de son équipe du siège. Ainsi un directeur administratif et financier a été nommé en 2022. En parallèle pour dynamiser le financement de nos projets, via des levées de fonds, une responsable du mécénat rejoindra notre équipe dans le courant de l'année 2023. Le chantier bénévolat connaît aussi une nouvelle impulsion grâce à la présence d'un chargé de mission bénévoles, présent au sein de l'équipe du siège grâce à un mécénat de compétences.

2022 a été très riche : plusieurs projets initiés ces deux dernières années ont vu le jour avec succès. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée significative de notre plan de développement stratégique. Nos équipes accompagnent cette volonté d'expansion avec enthousiasme et professionnalisme. Nous poursuivrons cet allant en 2023 et dans les années à venir afin de proposer toujours davantage de dispositifs innovants pour permettre la réinsertion d'un plus grand nombre de personnes.

# UN GRAND MERCI À NOS FINANCEURS

L'Administration Pénitentiaire

L'ATIGIP

L'ARS (Agence régionale de Santé) des Hauts-de-France

Amiens et Toulon Métropoles

Les conseils départementaux de Paris, de Seine-Saint-Denis et de la Somme

La DDETS (Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités de Paris, de Seine Saint-Denis et de la Somme)

Les DRIHL (Directions régionales et interdépartementales de l'Hébergement et du logement) de Paris et du Val-de-Marne

Les DISP (Directions interrégionales des services pénitentiaires) de Paris, de Marseille et des Hauts-de-France

Le Fonds Social Européen ( Hauts-de-France, Île-de-France et région PACA)

La mairie de Paris

Les SPIP (Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris, de l'Oise, de Seine-Saint-Denis, du Var et de la Somme)

Les Villes d'Amiens, de Vincennes et de Fontenay-sous-Bois

La Fondation Cesarini

*sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation Clarence Westbury

*sous égide de la Fondation de France*

La Fondation Eleos

*sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation des Flandres

*sous égide de la Fondation Notre Dame*

La Fondation de France

La Fondation JM.Bruneau

*sous égide de la Fondation de France*

La Fondation Sainte-Foy

*sous égide de la Fondation Notre Dame*

Groupe SANEF

Société SOCOMAT



Association reconnue d'utilité publique

88 boulevard de la Villette ● 75019 Paris  
01 43 14 31 00 ● maisons-accueil@ilot.asso.fr ● [www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)